



LE
SOMMET

SEPTEMBRE 2020



SAINTFERREOLLESNEIGES.QC.CA



P. 18
Rapport financier



P. 24
Programmation des loisirs



PARISE CORMIER, mairesse
418 456-5221
sflnmaire@icloud.com



SAINTFERREOLLESNEIGES.QC.CA



MÉLANIE ROYER-COUTURE
Conseillère district #1
581 984-4313
sflndis1@icloud.com



DENIS ROY
Conseiller district #2
418 805-8327
sflndis2@icloud.com



SUZANNE DEMERS
Conseillère district #3
418 826-0525
sflndis3@icloud.com



LOUISE THOUIN
Conseillère district #4
581 982-7557
louise_thouin@videotron.ca



MAGELLA TREMBLAY
Conseiller district #5
418 569-7599
sflndis5@icloud.com



RÉJEAN MORENCY
Conseiller district #6
418 826-3260
sflnd5@icloud.com

HÔTEL DE VILLE (33, rue de l'Église)

Heures d'ouverture :

Du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30
Vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h

NOUS JOINDRE

Téléphone : 418 826-2253 Télécopieur : 418 826-0489
info@saintferreollesneiges.qc.ca www.saintferreollesneiges.qc.ca

Chantal Gauthier (secrétariat)

info@saintferreollesneiges.qc.ca

Manon Larouche (taxation)

taxation@saintferreollesneiges.qc.ca

Gabrielle Leclerc (responsable de la programmation et des événements)

loisirs@sainttitedescaps.com

Benoît Cloutier (directeur des travaux publics)

voirie@saintferreollesneiges.qc.ca

Martin Pouliot (directeur des loisirs)

loisirs@saintferreollesneiges.qc.ca

Martin Leith (secrétaire-trésorier)

tresorier@saintferreollesneiges.qc.ca

François Drouin (directeur général)

directeur@saintferreollesneiges.qc.ca

SERVICE D'URBANISME (150, rue du Moulin)

Heures d'ouverture :

Du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30
Vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h

NOUS JOINDRE

Téléphone : 418 826-2254
urbanisme@saintferreollesneiges.qc.ca

Vicky Viens (secrétariat)

Simon Demers (inspecteur en bâtiment)

Simon Théberge (directeur de l'urbanisme)

SOMMAIRE

2 Conseil municipal	21 Urbanisme
3 Bon à savoir	22 Loisirs
4 Rubrique de la mairesse	26 Près de chez vous
5 Vie municipale en bref	29 Vie paroissiale
15 Échos de la MRC	30 Bibliothèque
18 Rapport financier	

CONSEIL MUNICIPAL

Horaire des séances ordinaires :
5 octobre, 20 h – 2 novembre, 20 h
7 décembre, 20 h

Séance extraordinaire du budget :
14 décembre, 19 h

SERVICE D'URBANISME

Venez nous rencontrer au
150, rue du Moulin, aux heures suivantes :
Lundi et mercredi :
de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30

Vendredi :
de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Horaire des séances régulières :
15 septembre, 19 h
(dépôt des documents avant le 8 septembre)
20 octobre, 19 h
(dépôt des documents avant le 13 octobre)
24 novembre, 19 h
(dépôt des documents avant le 17 novembre)

BIBLIOTHÈQUE



Heures d'ouverture :
Mardi : de 13 h 30 à 16 h 30
Mercredi : de 13 h 30 à 16 h 30
et de 18 h 30 à 20 h
Judi : de 18 h 30 à 20 h
Samedi : de 13 h 30 à 16 h 30
Dimanche : de 13 h 30 à 16 h 30

LE SOMMET

Conception, mise en page
et impression (1900 exemplaires) :
Imprimerie Blouin Inc.

Responsable du journal :
Martin Pouliot, directeur des loisirs
loisirs@saintferreollesneiges.qc.ca

Mention de sources : Freepik, Rawpixel,
Pixabay et gracieuseté

NOTE : Les auteurs sont les seuls
responsables du contenu des articles.

TRAVAUX PUBLICS

Numéro d'urgence :
En dehors des heures normales de bureau,
pour toute urgence relative aux travaux
publics, telle qu'un bris d'aqueduc, un
refoulement d'égout ou un arbre tombé,
vous pouvez composer le 418 826-3350.

ÉCOCENTRE (4054, avenue Royale)

Du 1^{er} mai au 28 novembre 2020 :

Vendredi : de 9 h à 17 h

Samedi : de 9 h à 17 h



ESPACE TROC'DON!

Dimanche : de 13 h à 15 h

Mardi : de 17 h à 19 h

MAISON DES JEUNES LA ZONE

Mercredi : de 18 h à 21 h

Vendredi : de 18 h à 22 h

COLLECTE DES ORDURES

*Toutes les semaines jusqu'au 14 octobre
2020. Toutes les deux semaines par la
suite selon l'horaire ci-dessous :

Secteur ouest : les lundis
(26 oct., 9 et 23 nov., 7, 21 et 28 déc.)

Secteur est : les mercredis
(21 oct., 4 et 18 nov., 2, 16 et 30 déc.)

COLLECTE SÉLECTIVE

Un lundi sur deux :

21 septembre
5 et 19 octobre
2, 16 et 30 novembre
14 et 28 décembre

NUMÉROS UTILES



Aréna Côte-de-Beaupré :
418 827-4501

Bibliothèque :
418 826-3540

Bureau de la protection de la faune :
1 877 346-6763

Bureau de poste :
418 827-4116

Cercle de Fermières :
418 928-2430

CLSC (Beaupré) :
418 827-5241

Club de l'Âge d'Or :
418 826-2253

Développement Côte-de-Beaupré :
418 827-5256

École Caps-des-Neiges I :
418 821-8055

École de karaté Luc Paquette :
418 953-5152

Hôpital Sainte-Anne-de-Beaupré :
418 827-3726

Maison des Jeunes La Zone :
418 826-3107

MRC de La Côte-de-Beaupré :
418 824-3444

Office municipal d'habitation :
418 702-1318

Patinoire : 418 520-1810

Presbytère : 418 826-2554

Station Mont-Sainte-Anne :
418 827-4561

Ressources familiales
Côte-de-Beaupré :
418 827-4625

École de musique Côte-de-Beaupré :
info@ecolemusiquebeaupre.com

ENFIN!

C'EST LE MOT QUI ME VIEN EN TÊTE POUR COMMENCER CET ARTICLE!

Enfin, la COVID-19 semble vouloir s'éloigner de nos vies. Même si nous avons été très peu touchés dans notre municipalité, toutes les mesures sanitaires ont été respectées et c'est encore le cas. Nous avons appris à vivre avec le confinement et nous apprenons maintenant à vivre avec le déconfinement. Il faut continuer à suivre les règles et les consignes de la santé publique et ne pas relâcher.

Je tiens à souligner que dès le début de ce confinement, on a pu observer une belle mobilisation de nos organismes d'entraide et des entreprises de la Côte-de-Beaupré. Beaucoup d'entraide, de belles initiatives, de la solidarité. Une démonstration qu'ensemble on peut y arriver.

Sur le sujet, je vous invite à lire le très bel article de Mme Mélanie Royer-Couture, conseillère, à la page suivante, qui donne matière à réflexion sur nos comportements. Elle met en contexte des malaises, des ressentis, des vérités, mais pas de jugement. Merci Mélanie.

Enfin, les enfants ont pu avoir un camp de jour. Évidemment, tout a été mis en place pour respecter les consignes sanitaires de distanciation, de ratios et d'espace, et nous tenons à remercier la collaboration du Mont-Sainte-Anne et du CNMSA qui ont rendu disponibles des bâtiments additionnels. Nos enfants ont vécu une belle expérience de camp de jour malgré les consignes sanitaires à respecter. Merci à tous les moniteurs, monitrices, et à toute cette belle équipe de coordonnateurs ainsi qu'à notre directeur des

loisirs qui avaient tout un défi à relever. Aucun cas déclaré, mission accomplie.

Enfin, le parc du Faubourg Olympique est terminé. C'est tout simplement magnifique. Vous vous êtes déjà approprié le site. Nous cherchons un nom pour ce nouveau parc multifonctionnel, car ce n'est pas un parc de quartier, mais bien un parc destiné à l'ensemble de la population. Vos idées seront les bienvenues! Allez-y!

Enfin, notre bâtiment de service au lac du Faubourg est terminé, avec son aménagement et son jardin communautaire. Une autre belle réalisation pour la population.

Enfin, nous avons reçu des réponses affirmatives de nos gouvernements à la suite de nos demandes de subventions pour la réfection des rues de la Sagamité, du Faubourg et du Moulin (Programme FIMEAU), ce qui représente 80 % des coûts admissibles payés par les deux paliers de gouvernement. Enfin, nous avons aussi reçu une réponse positive à une demande de subvention pour une partie de l'avenue Royale dans l'est de la municipalité dans le cadre d'un autre programme (PIIRL) de subvention provincial, soit 90 % des coûts admissibles qui sont subventionnés.

Enfin, j'espère que vous avez eu un très bel été alors que votre conseil mettait tout en œuvre pour tenter de réaliser notre programmation budgétaire, malgré la pandémie!



Saviez-vous que...

Le soutien à domicile est un privilège au Québec alors qu'il devrait être un droit.



CHEZ MOI
pour la vie
Choisissons le soutien à domicile

REGARDE AU TRAVERS DE MES LUNETTES!

- OPINION -

« Les vraies paroles ne séduisent jamais. Les belles paroles ne sont pas vérité. Les bonnes paroles n'argumentent pas. Les arguments ne sont que discours. Celui qui sait n'a pas un grand savoir. Un grand savoir ne connaît rien. »

Lao Tseu

Quelle drôle d'année! On va se le dire, personne n'aurait imaginé que l'année 2020 puisse prendre cette tournure et pourtant... Ce moment si particulier de notre histoire est une merveilleuse occasion pour m'adresser à vous et c'est donc sur ce thème que j'ai décidé de vous partager mon ressenti. Ce texte se veut une réflexion, un partage d'idées dans le seul et unique but de nous rapprocher les uns des autres et de nous unir dans l'adversité.

Depuis quelques mois, mes amis, je remarque nous nous sommes éloignés. Je ne parle pas ici seulement de la distanciation physique, de la maladie physique et mentale, des pertes humaines et des dommages économiques collatéraux qui ont découlé de cette histoire. Je désire mettre en lumière des divergences d'opinions qui ont eu raison de belles amitiés, des peurs qui ont brisé des couples, divisé des familles! Toutes les publications sur les réseaux sociaux stigmatisant des groupes de personnes! Je pense à la suspicion que nous avons développée envers notre prochain, le jugement facile qui naît à la première occasion tant pour le promasque que pour l'antimasque... Sans oublier tous les entre-deux! Ceux qui ne sont ni pour ni contre, qui se sentent submergés par la vague, incapables de reprendre leur souffle! Ceux pour qui cette situation si nouvelle, si inconcevable dans une vie, nécessite plus de temps de réflexion, plus de temps pour se faire une idée!

Lorsque donc quelqu'un te met en colère, sache que c'est ton jugement qui te met en colère.

Épictète (50 - 125)

Vous avez sans doute déjà entendu une expression du genre : On devrait toujours marcher un mille dans les souliers de quelqu'un avant de le juger.

Pour ma part, j'utilise souvent l'expression : *Chacun voit la réalité avec ses propres lunettes*. Notre opinion et notre vérité se forgent sur notre propre système de croyances, nos expériences passées et notre vision du monde. Fondamentalement, tout le monde désire se sentir en sécurité et souhaite le meilleur pour les êtres qui lui sont chers, non? Alors, partant de cette prémisse, je vous pose les questions: Qui sommes-nous pour juger? Qui suis-je pour juger? Mon degré de tolérance à plusieurs niveaux et sur plusieurs sujets est assurément différent de celui de mon voisin



et c'est parfait ainsi! Je crois que ce sont nos différences qui nous amènent à évoluer et à grandir. Cela ne fait pas de nous des ennemis ou encore des menaces pour autant.

Il ne s'agit pas ici de ne pas faire valoir son opinion afin d'éviter les malaises ou les conflits, au contraire! Je suis pour le partage des idées, mais de manière constructive et en tout respect. Je suis d'avis que tout se dit, mais qu'il y a une façon de communiquer notre message afin d'être respectueux et bienveillant, tout en restant confortable avec nos limites. Si le sujet vous intéresse, je vous invite à aller lire sur la communication non violente de Marshall B. Rosenberg, psychologue créateur de ce processus de communication. En prenant le temps d'écouter l'opinion de l'autre, de connaître les valeurs qui appuient son message et en restant ouvert d'esprit, je pense que tout le monde en sortira gagnant.

En conclusion, au lieu de creuser un fossé en mettant de l'énergie à défendre notre point de vue en dénigrant notre prochain, en martelant notre propre vérité, je vous invite à nous respecter dans nos différences, à faire valoir nos limites et notre opinion dans l'amour et l'acceptation de l'autre. Je vous invite à emprunter ses chaussures le temps d'une discussion!

Je pense que c'est en adoptant une attitude d'ouverture et en améliorant notre communication que notre communauté continuera de rayonner!

« Entre Ce que je pense, Ce que je veux dire, Ce que je crois dire, Ce que je dis, Ce que vous avez envie d'entendre, Ce que vous entendez, Ce que vous comprenez... il y a dix possibilités qu'on ait des difficultés à communiquer. Mais essayons quand même... »

Bernard Werber

Humblement et en tout respect,

Mélanie Royer-Couture

Conseillère municipale, district 1

Travailleuse sociale

DES SACS DE PAPIER POUR LA COLLECTE DES FEUILLES MORTES

Cet automne, la Municipalité a pris la décision de mettre en place, sur l'ensemble de son territoire, la collecte des feuilles mortes avec des sacs de papier. Depuis quelques années, le recyclage du contenu des sacs de plastique était effectué au Lac-Saint-Jean. La Municipalité propose maintenant une solution plus écologique en réduisant l'utilisation des sacs de plastique à usage unique et les impacts reliés au transport.

Nos invitons donc les citoyens à poser un geste bénéfique, à la fois pour l'environnement et pour l'économie locale, en utilisant les sacs de papier pour ramasser leurs feuilles. En effet, les résidus de feuilles ensachés dans les sacs de papier seront recyclés par les agriculteurs de la Côte-de-Beaupré à des fins de compostage. Les sacs de plastique demeurent autorisés pour le moment. Ils seront toutefois ramassés et envoyés à l'incinérateur avec les ordures ménagères.

Cet automne, la Municipalité fournit les sacs de papier à la population. **Vous pouvez vous les procurer, dès maintenant, à l'hôtel de ville (33, rue de l'Église) selon l'horaire habituel : de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 (à l'exception du vendredi, fermeture des bureaux à 16 h).**

La collecte des feuilles mortes est prévue dans la semaine du 2 novembre.



CONCOURS D'ŒUVRES D'ART

Dans l'infolettre publiée le 10 juillet dernier, les artistes qui résident en permanence à Saint-Ferréol-les-Neiges étaient invités à soumettre leur nom pour participer au concours du programme d'achat d'œuvres d'art. Six artistes ont soumis leur candidature. Le tirage au sort a eu lieu lors de la séance ordinaire du conseil du 3 août dernier, et c'est **madame Roseline Dupuis** qui a remporté le concours.



MARCHÉ DE NOËL

Le marché de Noël de Saint-Ferréol-les-Neiges sera de retour cette année, le dimanche 22 novembre 2020. Vous êtes un artisan ou un producteur et vous désirez venir y présenter et y vendre vos produits ? Veuillez communiquer avec Manon Larouche à taxation@saintferreollesneiges.qc.ca ou au 418 826-2253, poste 111.

RÉSUMÉS DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

En vertu de l'arrêté ministériel et des directives du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation afin de ralentir la propagation de la COVID-19 pendant la période de confinement, les séances du conseil se sont tenues à huis clos par visioconférence. Les enregistrements de ces séances sont disponibles sur le site Web de la Municipalité (www.saintferreollesneiges.qc.ca).

Voici les résumés des décisions prises lors des séances tenues à huis clos entre le 6 avril et le 6 juillet 2020 qui ont été affichés aux endroits habituels et diffusés sur le site Web.

RÉSUMÉ DES DÉCISIONS DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-FERRÉOL-LES-NEIGES, TENUE PAR VISIOCONFÉRENCE, À HUIS CLOS, LE 6 AVRIL 2020.

- Rés. #20-93** Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mars 2020.
- Rés. #20-94** Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 mars 2020.
- Rés. #20-95** Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 mars 2020.
- Rés. #20-96** Autorisation du paiement des dépenses du mois de mars 2020, au montant de 92 037,55 \$.
- Rés. #20-97** Autorisation du paiement des dépenses du mois de mars 2020 du règlement #18-729 (Travaux de réfection de la voirie) au montant total de 2 154,10 \$.
- Dépôt de certificat #20-777** Dépôt du certificat de la procédure d'enregistrement sur le règlement #20-777 décrétant des travaux de remplacement d'aqueduc, d'égout et de réfection de voirie des rues du Faubourg, de la Sagamité et du Moulin et prévoyant un emprunt de 1 405 000 \$ pour en acquitter le coût.
- Rés. #20-98** Embauche du personnel pour les camps de jour 2020.
- Rés. #20-99** Acceptation de la soumission pour le transport des jeunes des camps de jour pour l'année 2020 à l'entreprise Autobus Beaupré enr.
- Rés. #20-100** Appuyer la députée fédérale de Beauport-Côte-de-Beaupré-Île d'Orléans-Charlevoix, Caroline Desbiens, dans ses démarches auprès du gouvernement fédéral pour lui demander de revoir sa position dans les catégories de projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence afin d'inclure les bâtiments municipaux, les ouvrages de rétention et de rendre également admissible le coût des employés municipaux assignés à un projet, et qu'une copie de cette résolution soit transmise à la députée fédérale de Beauport-Côte-de-Beaupré-Île d'Orléans-Charlevoix, Caroline Desbiens, et à la ministre fédérale de l'Infrastructure, Mme Catherine McKenna.
- Rés. #20-101** Adoption de la politique municipale de régie interne du service d'incendie.
- Rés. #20-102** Autorisation de l'acquisition des immobilisations prévues au programme triennal d'immobilisation 2020-2022 pour le service de la qualité de vie des citoyens pour un montant n'excédant pas 24 000 \$ taxes incluses. Le montant de l'investissement sera payé à partir du fonds de roulement et remboursable sur 10 ans.
- Rés. #20-103** Autorisation de l'acquisition des immobilisations prévues au programme triennal d'immobilisation 2020-2022 pour le service de la voirie pour un montant n'excédant pas 20 800 \$ taxes incluses. Le montant de l'investissement sera payé à partir du fonds de roulement et remboursable sur 10 ans.
- Rés. #20-104** Acceptation de la soumission pour le contrat de nettoyage des rues de la municipalité pour l'année 2020 à la firme Charles Trudel inc. pour le balai de rue (150,95 \$/heure plus taxes), l'arrosoir de rue (100,00 \$/heure plus taxes) et les frais de déplacement par opérateur (21,00 \$/jour plus taxes).
- Rés. #20-105** Acceptation de la soumission pour l'année 2020, le contrat de fourniture de matériaux d'emprunt au plus bas soumissionnaire, soit Déneigement Daniel Lachance inc.
- Rés. #20-106** Acceptation de la soumission pour l'année 2020, le contrat de traçage des bandes de démarcation routière au plus bas soumissionnaire, soit Entreprise Gonet B.G. inc.
- Rés. #20-107** Autorisation à monsieur Martin Pouliot à signer l'entente de 3 ans au montant de 3 200 \$ par année plus taxes pour l'utilisation de la plateforme de commerce électronique Qidigo et du site Qidigo.com avec la firme Solutions Nexarts inc.
- Rés. #20-108** Autorisation à monsieur Martin Pouliot, directeur de la qualité de vie des citoyens, à déposer une demande d'aide financière auprès de l'ARLPH Capitale-Nationale dans le cadre du Programme d'assistance financière au loisir des personnes handicapées dans la région de la Capitale-Nationale.
- Rés. #20-109** Acquisition d'un tracteur tondeuse de marque Kubota à l'entreprise CAM-Trac Bernières inc., avec des pneus standards, et non des pneus Michelin X-Tweel, pour un montant de 14 420 \$ (plus taxes). Le montant est payable à partir du fonds de roulement et remboursable sur 10 ans.

VIE MUNICIPALE EN BREF

Rés. #20-110 Approbation du plan de prolongement de la rue des Cimes (S. Leblanc, Consultant du 12 décembre 2019), aux conditions suivantes :

- Que la rue en T à l'extrémité du prolongement projeté soit enlevée;
- Qu'un rond-point temporaire soit aménagé à l'extrémité du prolongement projeté, en attendant de connaître le potentiel de développement du secteur, si une station de pompage était installée;
- Qu'une amorce de rue soit ajoutée dans l'axe est-ouest à +/- 30 mètres de l'extrémité nord de la rue des Cimes existante, afin de permettre un bouclage vers le rang Saint-Julien.

Dérogation mineure - 17, rue des Pierres

Explication sur la demande de dérogation mineure visant à rendre réputée conforme au 17, rue des Pierres la présence d'un garage implanté à une distance de 0,92 mètre de la limite arrière du lot alors que la distance minimale exigée est de 1 mètre tel que prescrit à l'article 126 du règlement de zonage #15-674.

Rés. #20-111
Décision
Dérogation mineure - 17, rue des Pierres

Acceptation de la demande de dérogation mineure visant à rendre réputée conforme au 17, rue des Pierres la présence d'un garage implanté à une distance de 0,92 mètre de la limite arrière du lot alors que la distance minimale exigée est de 1 mètre tel que prescrit à l'article 126 du règlement de zonage #15-674.

Rés. #20-112 Acceptation des permis de construction pour les projets suivants :

Adresse	Type de demande	Recommandations CCU
11, rue du Refuge	Construction résidence unifamiliale isolée	#20-29
55, rue du Marais	Rénovation résidence unifamiliale isolée	#20-33
44, rue des Granites	Ajout d'une véranda	#20-34
55, rue des Plaines	Rénovation résidence unifamiliale isolée	#20-35
2735, avenue Royale	Agrandissement résidence unifamiliale isolée	#20-36
175, rue des Prairies	Construction bâtiment complémentaire	#20-37
Lot 5 952 026	Subdivision en plusieurs nouveaux terrains	#20-38

Rés. #20-113 Approbation des plans de construction soumis pour le projet de construction du 224, rue de Cortina.

Rés. #20-114 Refuser la demande de permis de construction d'une résidence unifamiliale isolée située au 165, rue de Coubertin.

Avis de motion

Avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis pour adoption le règlement #20-780 décrétant un emprunt et une dépense n'excédant pas 100 000 \$ pour les travaux de voirie de la rue du Boisé.

Avis de motion

Avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis pour adoption le règlement #20-782 décrétant une modification au

règlement de zonage #15-674 pour les définitions d'une chambre et d'un dortoir et l'application dans les résidences de tourisme.

Rés. #20-115 Adoption du règlement #20-773 modifiant le règlement de zonage (règlement #15-674).

Rés. #20-116 Adoption du règlement #20-776 concernant les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI).

Rés. #20-117 Adoption du règlement #20-778 modifiant le règlement #135 concernant la création du fonds de roulement.

Rés. #20-118 Adoption du premier projet de règlement #20-782 modifiant le règlement de zonage #15-674.

RÉSUMÉ DES DÉCISIONS DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-FERRÉOL-LES-NEIGES, TENUE PAR VISIOCONFÉRENCE, À HUIS CLOS, LE 4 MAI 2020.

Rés. #20-119 Acceptation que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence.

Rés. #20-120 Approbation du procès-verbal du 6 avril 2020, tel que rédigé.

Rés. #20-121 Autorisation du paiement des dépenses du mois d'avril 2020, au montant de 78 399,05 \$.

Rés. #20-122 Autorisation du paiement des dépenses du mois d'avril 2020 du règlement #18-729 (Réfection de la voirie du rang Saint-Antoine), au montant total de 2 154,10 \$.

Rés. #20-123 Autorisation du paiement des dépenses du mois d'avril 2020 du règlement #19-763 (Travaux d'aménagement d'un trottoir le long du boul. les Neiges), au montant total de 287,44 \$.

Rés. #20-124 Attribution du contrat de transport des bennes de l'écocentre pour l'année 2020 à la firme Services Matrec inc. selon les modalités de la soumission reçue le 28 février 2020.

Rés. #20-125 Attribution du contrat pour l'entretien des plates-bandes pour l'année 2020 à la compagnie Paysagiste les Jardins d'Olivier pour un montant de 9 016,80 \$ (plus taxes).

Rés. #20-126 Mandater monsieur Pier-Olivier Fradette de la firme d'avocats Lavery pour la représenter en Commission municipale du Québec dans le cadre du dossier de la quote-part de l'usine d'épuration des eaux usées.

Rés. #20-127 Autorisation à la mairesse, madame Parise Cormier, et au directeur général, monsieur François Drouin, à signer le contrat avec 9151-2822 Québec inc. pour la cession d'un terrain en faveur de la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges du lot # 5 951 325.

Rés. #20-128 Acquisition et installation de lampadaires pour la voie d'accès au parc du Faubourg Olympique pour un montant maximum de 12 000 \$ (plus taxes).

Rés. #20-129 Acquisition de caméras de surveillance pour les édifices de l'hôtel de ville, du lac du Faubourg et du parc du Faubourg Olympique à l'entreprise ADT Canada pour un montant de 11 745,24 \$ (plus taxes).

- Rés. #20-130** Attribution d'une subvention de 2 500 \$ à La Tablee 138.
- Rés. #20-131** Autorisation à monsieur Martin Pouliot à signer la demande de soutien financier « mesure de formation en entreprise » pour la formation sur le logiciel Qidigo.
- Rés. #20-132** Demande à Caroline Desbiens, députée de Beauport-Côte-de-Beaupré-Île d'Orléans-Charlevoix, de soutenir toute initiative visant à accélérer le déploiement du réseau d'infrastructure destiné à offrir un service Internet haute vitesse et de téléphonie cellulaire dans les régions mal desservies.
- Rés. #20-133** Engager monsieur Guillaume Paquet comme pompier à temps partiel.
- Rés. #20-134** Engager Emmy Racine comme animatrice en remplacement de Shaoyan Crête pour le camp de jour 2020.
- Rés. #20-135** Acceptation de la demande de dérogation mineure visant à permettre, sur le lot 5 949 750, la construction d'un bâtiment principal implanté à une distance de 2 mètres du milieu humide alors que la bande de protection applicable est de 25 mètres tel que prescrit à l'article 273 du règlement de zonage #15-674.
- Rés. #20-136** Acceptation de la demande de dérogation mineure visant à permettre au 241, rue du Bois la construction d'une habitation unifamiliale isolée dont la largeur est de 7,4 mètres alors que le règlement de zonage prescrit, à l'annexe J du règlement de zonage #15-674, que la largeur minimale exigée dans un tel cas est de 8 mètres.
- Rés. #20-137** Acceptation de la demande de dérogation mineure visant à permettre l'agrandissement du bâtiment principal du 166, rue de la Butte dont la pente de la toiture est inférieure à 18 degrés sur 58 % de l'ensemble alors que le règlement de zonage prescrit que l'ensemble de la toiture d'un bâtiment principal peut être d'une pente inférieure à 18 degrés sur au plus 25 % de celle-ci.
- Rés. #20-138** Refus de la demande de construction d'une résidence unifamiliale jumelée située au 129-131, rue de la Tourbe.
- Rés. #20-139** Refus de la demande de dérogation mineure visant à permettre la construction d'une habitation unifamiliale isolée d'une largeur de 7,3 mètres alors que le règlement de zonage prescrit, à l'annexe J, que la largeur minimale exigée est de 8 mètres.

Rés. #20-140 Acceptation des permis de construction pour les projets suivants :

Adresse	Type de demande	Recommandations CCU
Legs des Pionniers	Lotissement	#20-40
27, rue des Plaines	Résidence unifamiliale isolée	#20-41
165, rue de Coubertin	Résidence unifamiliale isolée	#20-42
27, rue du Refuge	Résidence unifamiliale isolée	#20-44
81, rue de la Sagamité	Agrandissement de la résidence	#20-45

749, rang Saint-Nicolas	Construction d'une remise	#20-46
35, rue de Nagano	Rénovation de la résidence	#20-47
3182, avenue Royale	Rénovation de la résidence	#20-48

Rés. #20-141 Approbation des plans de construction soumis pour le projet de construction du 201, rue de Vancouver.

Rés. #20-142 Adoption du règlement #20-780 décrétant un emprunt et une dépense n'excédant pas 100 000 \$ pour les travaux de voirie de la rue du Boisé.

Avis de motion Avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement #20-784 modifiant le règlement sur les permis et certificats et sur l'administration des règlements d'urbanisme (règlement #15-673).

Rés. #20-143 Adoption du projet de règlement #20-784 modifiant le règlement sur les permis et certificats et sur l'administration des règlements d'urbanisme (règlement #15-673). Ce règlement fait partie intégrante des présentes comme s'il y était retranscrit au long.

RÉSUMÉ DES DÉCISIONS DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-FERRÉOL-LES-NEIGES, TENUE PAR VISIOCONFÉRENCE, À HUIS CLOS, LE 20 MAI 2020.

Rés. #20-144 Acceptation que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence.

Rés. #20-145 Approbation de l'avis de convocation, en ajoutant un point à l'ordre du jour; inscription à clicSÉCUR - Entreprises.

Rés. #20-146 Attribution du contrat pour la mise en copeaux des arbres, des branches et des souches pour la plate-forme de l'écocentre à Broyage Beaumont inc. au montant de 17 246,25 \$ (taxes incluses).

Rés. #20-147 Attribution du contrat de réparation du rang Sainte-Marie à Dénéigement Daniel Lachance inc. d'une somme de 28 944 \$ (plus taxes).

Rés. #20-148 Acceptation des permis de construction pour les projets suivants :

Adresse	Type de demande	Recommandations CCU
85, rue de la Savane	Rénovation du bâtiment principal	#20-52
76, rue de Nagano	Ajout d'une toiture	#20-53
55, rue du Vallon-du-Skieur	Agrandissement du bâtiment principal	#20-56
100, rue du Versant	Rénovation du bâtiment principal	#20-57

Rés. #20-149 Autoriser le directeur général, monsieur François Drouin à s'inscrire à clicSÉCUR - Entreprises pour le compte de la Municipalité.

SUITE PAGE SUIVANTE ►

RÉSUMÉ DES DÉCISIONS DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-FERRÉOL-LES-NEIGES, TENUE PAR VISIOCONFÉRENCE, À HUIS CLOS, LE 1^{er} JUIN 2020.

- Rés. #20-150** Acceptation que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence.
- Rés. #20-151** Approbation du procès-verbal du 4 mai 2020, tel que rédigé.
- Rés. #20-152** Approbation du procès-verbal du 20 mai 2020, tel que rédigé.
- Rés. #20-153** Autorisation du paiement des dépenses du mois de mai 2020, d'une somme de 66 152,89 \$.
- Rés. #20-154** Autorisation du paiement des dépenses du mois de mai 2020 du règlement #18-730 (Parc du Faubourg Olympique), d'une somme de 13 328,39 \$.
- Rés. #20-155** Autorisation du paiement des dépenses du mois de mai 2020 du règlement #19-750 (Réfection de la voirie du rang Sainte-Marie), d'une somme de 1 631,49 \$.
- Rés. #20-156** Résolution de concordance et de courte échéance d'un refinancement et d'un nouveau financement d'un montant de 1 355 000 \$.
- Rés. #20-157** Résolution d'adjudication d'un billet à payer à la Caisse Desjardins de la Côte-de-Beaupré d'un emprunt de 1 355 000 \$ au taux d'intérêt annuel de 1,94 %.
- Rés. #20-158** Mandat à la firme d'avocat Therrien Couture Joli-Cœur pour la représenter en cours d'appel dans le cadre du jugement sur une demande de contestation d'expropriation.
- Rés. #20-159** Mandat de services professionnels de préparation des plans et devis pour la réfection de la voirie de la rue du Boisé à la firme WSP Canada Inc.
- Rés. #20-160** Autorisation des travaux et d'acquisitions des immobilisations prévues au programme triennal d'immobilisation pour l'hôtel de ville située au 150, rue du Moulin pour un montant n'excédant pas 75 000 \$ taxes incluses. Payable à partir du fonds de roulement et remboursable sur 10 ans.
- Rés. #20-161** Aller en appel d'offres pour l'entretien d'hiver du réseau routier de la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges pour les saisons de 2020 à 2025.
- Rés. #20-162** Aller en appel d'offres pour la cueillette et le transport des ordures ménagères sur le territoire de la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges pour la période de 2021-2025.
- Rés. #20-163** Aller en appel d'offres pour le remplacement d'aqueduc, d'égout et la réfection de la voirie des rues du Faubourg, de la Sagamité et du Moulin.
- Rés. #20-164** Autorisation à monsieur François Drouin de signer l'entente de partenariat pour le déploiement de bornes de recharge pour véhicules électriques avec Hydro-Québec.

- Rés. #20-165** Aide financière à la Corporation des sentiers récréotouristiques de la Côte-de-Beaupré d'une somme de 1 000 \$ pour la modification du tracé du sentier Mestachibo dans le secteur du parc du Faubourg Olympique.
- Rés. #20-166** Aide financière à la Corporation des sentiers récréotouristiques de la Côte-de-Beaupré d'une somme de 5 000 \$ pour couvrir les coûts d'assurance et du vérificateur et la gestion pour 2020-2021.
- Rés. #20-167** Aide financière à l'Alliance Affaires Côte-de-Beaupré d'une somme de 1 500 \$ dans le cadre du programme « Mon emploi sur la Côte ».
- Rés. #20-168** Résolution établissant le processus de demandes de dérogations mineures pour la durée de l'état d'urgence sanitaire.
- Rés. #20-169** Approbation d'une demande de modification réglementaire afin de permettre les projets intégrés d'habitation dans la zone H2-246 de façon à permettre la présence de 15 bâtiments offerts en location de courte durée.
- Rés. #20-170** Refus d'un permis de construction pour le projet suivant :

Adresse	Type de demande	Recommandations CCU
48, rue de Coubertin	Résidence unifamiliale isolée	#20-55

- Rés. #20-171** Refus de la demande de dérogation mineure visant à rendre conforme au 109, rue de la Loutre l'implantation d'un spa à dix mètres de la limite des hautes eaux du lac. Par contre, le spa qui sera installé est dit thérapeutique, car le résident en l'absence de soins de physiothérapies professionnels doit compenser par un spa et c'est devenu une nécessité en raison de la COVID-19. Par conséquent, le conseil municipal accepte de rendre conforme l'implantation d'un spa situé en cour latérale, à une distance d'au moins 15 mètres de la limite des hautes eaux du lac.
- Rés. #20-172** Acceptation de la demande de dérogation mineure visant à rendre conforme au 180, rue du Boisé l'implantation d'un bâtiment accessoire projeté (abri d'auto) d'une superficie de 31,2 mètres carrés portant sur la superficie totale des bâtiments accessoires à 72,6 mètres carrés alors que la superficie maximale totale autorisée est fixée à 60,7 mètres carrés. Des conditions sont rattachées à la dérogation mineure.
- Rés. #20-173** Autorisation de construction d'habitation unifamiliale sur les rues de Cortina et de Vancouver dans le projet « Secret des Neiges » sous 2 conditions. Tous les documents nécessaires à l'obtention du permis de construction, incluant le paiement du permis et du dépôt, ont été déposés à la Municipalité et qu'aucune dérogation mineure ne sera accordée si la construction contrevient à une disposition de la réglementation.

Avis de motion Avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement #20-786 modifiant le règlement de la circulation (règlement # 00-407). Le règlement porte sur l'ajout d'un arrêt au coin de la rue Soumande et Portage-des-Mousses.

Rés. #20-174 Adoption du règlement #20-779 modifiant le règlement de zonage #15-674 concernant la hauteur des garages isolés dans la zone VP-027.

Rés. #20-175 Adoption du second projet de règlement #20-782 modifiant le règlement de zonage #15-674 pour les définitions d'une chambre et d'un dortoir et l'application dans les résidences de tourisme.

RÉSUMÉ DES DÉCISIONS DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-FERRÉOL-LES-NEIGES, TENUE PAR VISIOCONFÉRENCE, À HUIS CLOS, LE 15 JUIN 2020.

Rés. #20-176 Acceptation que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence.

Rés. #20-177 Approbation de l'avis de convocation, en retirant de l'ordre du jour les points 5.12.1 (30, rue du Refuge) et 5.1.2.3 (56, rue du Marais).

Rés. #20-178 Engagement de la Municipalité à faire réaliser les travaux selon les modalités établies et reconnaissant qu'en cas de non-respect de celle-ci, l'aide financière sera résiliée. Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL).

Rés. #20-179 Acceptation des permis de construction pour les projets suivants :

Adresse	Type de demande	Recommandations CCU
16, rue des Lupins	Installation d'une enseigne	#20-61
4070, avenue Royale	Installation d'une enseigne	#20-62
150, rue du Moulin	Installation d'une enseigne	#20-63
60, rue de la Reine	Agrandissement résidence unifamiliale isolée	#20-64
48, rue de Coubertin	Construction résidence unifamiliale isolée	#20-65
183, rue de Turin	Construction résidence unifamiliale isolée	#20-66
31, rue du Refuge	Construction résidence unifamiliale isolée	#20-67
2465, avenue Royale	Agrandissement résidence unifamiliale isolée	#20-71
Lot 6 378 629 (avenue Royale)	Construction bâtiment agricole	#20-72

3432, avenue Royale	Rénovation bâtiment complémentaire	#20-73
153, rue de Turin	Construction résidence unifamiliale isolée	#20-74
1815, boul. les Neiges	Rénovation résidence unifamiliale isolée	#20-75
304, rue du Faubourg	Travaux de stabilisation de la rive	#20-76
4950, avenue Royale	Rénovation résidence unifamiliale isolée	#20-77
30, rue du Refuge	Construction résidence unifamiliale isolée	#20-68

Rés. #20-180 Refus du permis de construction pour le projet suivant :

Adresse	Type de demande	Recommandations CCU
67, rue des Plaines	Construction bâtiment complémentaire	#20-69

RÉSUMÉ DES DÉCISIONS DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-FERRÉOL-LES-NEIGES, TENUE PAR VISIOCONFÉRENCE, À HUIS CLOS, LE 29 JUIN 2020.

Rés. #20-181 Acceptation que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence.

Rés. #20-182 Approbation de l'avis de convocation.

Rés. #20-183 Embauche du directeur des travaux publics.

Rés. #20-184 Acceptation des permis de construction pour les projets suivants :

Adresse	Type de demande	Recommandations CCU
67, rue de Plaines	Construction bâtiment complémentaire	#20-82
2730, avenue Royale	Rénovation de la façade du bâtiment principal	#20-83
1375, rang Saint-Nicolas	Construction bâtiment complémentaire	#20-84
3529, avenue Royale	Rénovation résidence unifamiliale isolée	#20-85
1923, avenue Royale	Construction résidence unifamiliale isolée	#20-86
4626, avenue Royale	Construction bâtiment principal résidentiel	#20-87
26, rue du Refuge	Construction résidence unifamiliale isolée	#20-88

SUITE PAGE SUIVANTE ►

14, rue du Refuge	Construction résidence unifamiliale isolée	#20-89
43, rue du Refuge	Construction résidence unifamiliale isolée	#20-90
55, rue des Granges	Construction résidence unifamiliale isolée	#20-91
65, rue des Granges	Construction résidence unifamiliale isolée	#20-92
2139, avenue Royale	Agrandissement résidence unifamiliale isolée	#20-93
2139, avenue Royale	Construction bâtiment complémentaire	#20-94
440, rue du Mont-Ferréol	Construction bâtiment complémentaire	#20-95

- Rés. #20-185** Adoption du règlement #20-776 PPCMOI.
- Rés. #20-186** Adoption du règlement #20-779 modifiant le règlement de zonage #15-674 concernant la hauteur des garages dans la zone VP-027.
- Rés. #20-187** Adoption du règlement #20-782 modifiant le règlement de zonage #15-674 concernant la définition d'une chambre et d'un dortoir et l'application dans les résidences de tourisme.
- Rés. #20-188** Adoption du règlement #20-784 modifiant le règlement sur les permis et certificats et sur l'administration des règlements d'urbanisme #15-673 concernant les frais d'étude et de dépôt de garantie pour les PPCMOI.

RÉSUMÉ DES DÉCISIONS DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-FERRÉOL-LES-NEIGES, TENUE PAR VISIOCONFÉRENCE, À HUIS CLOS, LE 6 JUILLET 2020.

- Rés. #20-189** Acceptation que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence.
- Rés. #20-190** Approbation du procès-verbal du 1^{er} juin 2020, tel que rédigé.
- Rés. #20-191** Approbation du procès-verbal du 15 juin 2020, tel que rédigé.
- Rés. #20-192** Approbation du procès-verbal du 29 juin 2020, tel que rédigé.
- Rés. #20-193** Autorisation du paiement des dépenses du mois de juin 2020, d'une somme de 153 985,81 \$.
- Rés. #20-194** Autorisation du paiement des dépenses du mois de juin 2020 du règlement #18-732 (Travaux de construction d'un bâtiment au lac du Faubourg), d'une somme de 8 685,22 \$.
- Rés. #20-195** Autorisation du paiement des dépenses du mois de juin 2020 du règlement #19-750 (Réfection de voirie d'une partie du rang Sainte-Marie), d'une somme de 33 968,21 \$.

Rés. #20-196 Mandat de services professionnels de préparation des plans et devis pour la construction d'un trottoir le long du rang Saint-Julien à la firme WSP Canada Inc. au montant de 7 500,00 \$ plus taxes.

Rés. #20-197 Autorisation à monsieur François Drouin à signer et déposer le formulaire de présentation du projet du Fonds régions et ruralité - Volet local (FRR) de la MRC de La Côte-de-Beaupré pour la réalisation du projet de station d'exercices Trekfit au parc du Faubourg Olympique.

Rés. #20-198 Autorisation à madame Parise Cormier et à monsieur François Drouin à signer tous les documents de l'acte notarié concernant la cession du cadastre 6 369 416 afin de modifier une partie de la rue Poulin.

Rés. #20-199 Autorisation à madame Parise Cormier et à monsieur François Drouin à signer tous les documents de l'acte notarié concernant la cession du cadastre 6 369 416 sur la rue Poulin.

Rés. #20-200 Autorisation à madame Parise Cormier et à monsieur Martin Leith à signer tous les documents de l'acte notarié concernant la cession du cadastre 5 950 291 afin d'acquérir le terrain vacant.

Rés. #20-201 Autorisation à madame Parise Cormier et à monsieur Martin Leith à signer tous les documents de l'acte notarié concernant la servitude de passage permettant à la Municipalité de se rendre aux parcelles de terrains sur lesquels elle a une servitude de drainage.

Rés. #20-202 Acceptation de l'offre de la lettre de madame Sylvie Pouliot concernant l'acquisition du terrain du lot 6 091 213 en vue de la réfection de l'intersection des rangs Saint-Antoine et Sainte-Marie.

Rés. #20-203 Acquisition d'un équipement fitness Trekfit dans le cadre du projet citoyen 2019 au montant de 33 066,81 \$ (taxes incluses).

Rés. #20-204 Autorisation à madame Parise Cormier et à monsieur François Drouin pour et au nom de la Municipalité, à signer l'entente relative à la gestion en commun de l'Aréna Côte-de-Beaupré.

Rés. #20-205 Refus d'un permis de construction pour le projet suivant :

Adresse	Type de demande	Recommandations CCU
56, rue du Marais	Résidence unifamiliale isolée	#20-70

Rés. #20-206 Acceptation de la demande de dérogation mineure visant à rendre réputé conforme sur le lot 5 951 647, l'implantation d'un bâtiment principal à une distance de 1 mètre de la zone de forte pente alors que la bande de protection applicable est de 20 mètres comme prescrit à l'article 276 du règlement de zonage #15-674 sous condition qu'une étude réalisée par un ingénieur soit déposée attestant que la stabilité du talus ne sera pas affectée par la construction du bâtiment projeté.

Rés. #20-207 Refus de la demande de dérogation mineure visant à permettre l'aménagement d'aires de stationnement d'une largeur de 10 mètres, 12 mètres, 10 mètres et 9 mètres situés sur les propriétés respectives du 6, 8, 10 et 12, rue de Coubertin alors que le minimum requis est de 50 % comme indiqué à l'article 223 du règlement de zonage #15-674 et de refuser l'absence d'arbre en cour avant alors qu'un minimum d'un arbre est requis en cour avant de chacune des propriétés.

Rés. #20-208 Refus de la demande de dérogation mineure visant à permettre l'agrandissement du bâtiment principal dont la pente de la toiture est inférieure à 4/12 sur 44 % de l'ensemble alors que le règlement de zonage prescrit à l'article 92, que l'ensemble de la toiture d'un bâtiment principal puisse être d'une pente inférieure à 4/12 sur au plus 25 % de celle-ci.

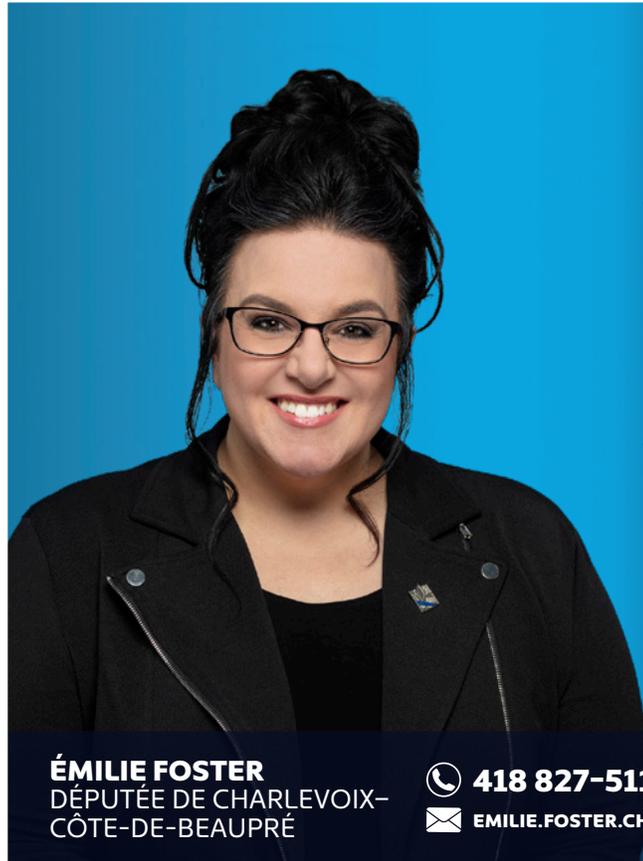
Avis de motion Qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement 20-785 modifiant le règlement de construction #15-676. Le règlement porte sur l'installation et l'entretien des ponceaux et les clapets antiretour.

Avis de motion Qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement 20-787 modifiant le règlement de zonage #15-674 concernant la grille des spécifications dans la zone H2-246.

Rés. #20-209 Adoption du projet de règlement #20-785 modifiant le règlement de construction #15-676. Le règlement porte sur l'installation et l'entretien des ponceaux et les clapets antiretour.

Rés. #20-210 Adoption du règlement #20-787 modifiant le règlement de zonage #15-674 concernant la grille des spécifications dans la zone H2-246.

Martin Leith, secrétaire-trésorier



BONNE RENTRÉE SCOLAIRE À TOUTES ET TOUS!

Je vous souhaite une année
scolaire épanouissante et
enrichissante!

ÉMILIE FOSTER
DÉPUTÉE DE CHARLEVOIX-
CÔTE-DE-BEAUPRÉ



418 827-5115



EMILIE.FOSTER.CHCB@ASSNAT.QC.CA



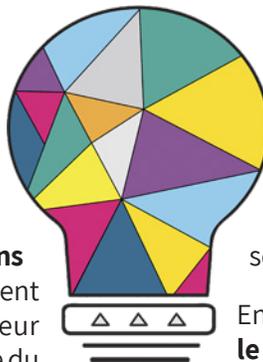
Projet participatif CITOYEN



DÉPÔT DES
PROJETS
Jusqu'au
31 octobre
2020

SAINT-FERRÉOL-LES-NEIGES LANCE SON PROJET PARTICIPATIF CITOYEN

C'est avec beaucoup d'enthousiasme que la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges lance son **Projet participatif citoyen** pour une deuxième année consécutive. Il s'agit d'une approche transparente et dynamique entre les citoyens, les élus et les fonctionnaires de la Municipalité. **Tous les citoyens et citoyennes de moins de 18 ans** peuvent s'impliquer de manière positive dans leur communauté en déposant un projet à l'aide du formulaire prévu à cette fin.



de compétence de la Municipalité (travaux publics, loisirs, culture, vie communautaire, sécurité); qu'ils soient réalisables sur des terrains ou dans les infrastructures dont la Municipalité est propriétaire et que les projets s'adressent à une collectivité et servent l'intérêt du plus grand nombre.

En 2020, c'est un montant de **60 000 \$ pour le volet jeunesse** qui est alloué au projet gagnant. Le projet sera réalisé en 2021.

Chaque année, 1% du budget d'exploitation est attribué pour la réalisation de projets proposés par des citoyens et citoyennes selon certains critères d'admissibilité. Entre autres, que les projets respectent les règlements municipaux et visent les domaines

Le formulaire et tous les documents d'information sont disponibles sur le site Web de la Municipalité et en version papier à l'hôtel de ville.

Par vous et pour vous



Municipalité de
Saint-Ferréol-les-Neiges

33, rue de l'Église
Saint-Ferréol-les-Neiges (Québec) G0A 3R0
Tél. : 418 826-2253 Téléc. : 418 826-0489
info@saintferrollesneiges.qc.ca
www.saintferrollesneiges.qc.ca

FÉVRIER

Développement Côte-de-Beaupré a été mandaté pour soumettre une proposition visant l'élaboration d'un plan-concept d'aménagement et la réalisation d'une étude d'opportunité, de faisabilité et de coûts pour relier par voie cyclable l'ensemble des municipalités de la Côte.

Une demande a été déposée au nouveau programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier du ministère de la Culture et des Communications (MCC) et du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) pour deux municipalités propriétaires d'immeubles patrimoniaux. La municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges est l'une de ces deux municipalités et le projet soumis est la restauration de la grange, derrière l'église.

La MRC de La Côte-de-Beaupré a créé un programme d'aide financière à la restauration patrimoniale pour les bâtiments de son inventaire ayant une valeur patrimoniale faible ou moyenne. Un montant annuel de 55 000 \$ a été alloué à ce programme pour les années 2020, 2021 et 2022.

Sur le territoire de Saint-Ferréol-les-Neiges, environ 90 résidences pourraient être admissibles à ce programme.

MARS

Un mandat a été accordé à l'Organisme de bassins versants Charlevoix-Montmorency pour dresser un inventaire des milieux hydriques dans les secteurs agricoles et forestiers. L'exercice s'échelonne sur 2 ans, soit 2020 et 2021.

Ce document permettra aux municipalités de la Côte-de-Beaupré de connaître les zones où la construction sera interdite ou présentera des contraintes.

La MRC s'est engagée à verser à la Corporation des sentiers récréotouristiques de la Côte-de-Beaupré une somme de 211 223 \$ sur 2 ans pour la reconstruction de l'escalier de la chute Jean-Larose. Ce montant sera prélevé à même le Fonds Est du Fonds de développement régional. Il s'ajoute au montant de 34 969 \$ qui avait été versé pour les études préliminaires de ce projet. Ce dernier est estimé à 628 000 \$.

La MRC s'est engagée à verser à la Régie Intermunicipale de l'Aréna Côte-de-Beaupré un montant total de 798 450 \$ réparti sur 10 ans pour le projet de financement des travaux de mise à niveau de l'aréna. Ce montant sera prélevé à même le Fonds de développement régional. Le Fonds Est contribuera pour 650 736,70 \$ et le Fonds Ouest pour 147 713,25 \$.

En raison des difficultés éprouvées par Sani-Terre Environnement inc., depuis le 1^{er} janvier 2020, à offrir un service de qualité pour la collecte des matières recyclables, un mandat temporaire a été confié à GFL Environnement pour suppléer au travail. Les frais supplémentaires occasionnés par ce contrat sont transférés à Sani-Terre Environnement inc.

AVRIL

La MRC s'est engagée à verser à Ressources familiales Côte-de-Beaupré un montant annuel de 40 000 \$ pendant 3 ans pour un projet intitulé La Tablée 138 qui vise à implanter sur le territoire une cellule d'aide permettant d'agir sur la sécurité alimentaire de toutes les personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale.

MAI

Une aide financière de 20 000 \$ a été versée à Ressources familiales Côte-de-Beaupré afin d'assurer une aide alimentaire d'urgence pour les résidents de la Côte-de-Beaupré pendant la période d'arrêt occasionnée par la pandémie de la COVID-19.

N.B. Les procès-verbaux de la MRC de La Côte-de-Beaupré sont disponibles sur son site Web. Les décisions que nous rapportons sont celles qui touchent plus particulièrement le territoire ou les résidents de Saint-Ferréol-les-Neiges.



LA MRC DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ VOUS INFORME SUR :

LE SERVICE DE L'ÉVALUATION FONCIÈRE

EST-CE QUE LES INFORMATIONS DISPONIBLES VIA GONET ONT UNE VALEUR LÉGALE ?

La matrice graphique ne constitue pas un document permettant de certifier la possession, les limites légales ou le positionnement d'une propriété. De plus, les informations présentées sur le site de la MRC sont sujettes à des modifications sans préavis. Ces renseignements n'ont aucune valeur légale.

Quant aux renseignements contenus dans le rôle d'évaluation foncière, ils sont la propriété de la MRC de La Côte-de-Beaupré. Ils ne peuvent être utilisés qu'à des fins de consultation personnelle.

La MRC ne peut être tenue responsable de l'exactitude des données une fois qu'elles ont été extraites et qu'elles ont été reproduites de façon électronique ou par tout autre moyen. En cas de divergence, seules sont considérées comme officielles et valides, les données contenues dans le rôle d'évaluation tel qu'il a été déposé par la MRC de La Côte-de-Beaupré.



LA PLATE-FORME GONET : UN OUTIL À VOTRE DISPOSITION POUR CONSULTER LA MATRICE GRAPHIQUE ET LE RÔLE D'ÉVALUATION EN LIGNE.

Depuis quelques années déjà, la MRC de La Côte-de-Beaupré a mis à la disposition de tous, un outil permettant de consulter la matrice graphique ainsi que le rôle d'évaluation foncière directement sur son site Web.

La plate-forme GoNet vous permettra d'accéder à plusieurs informations utiles telles que :

- Les cartes de tous les lots situés sur les territoires des municipalités de la MRC de La Côte-de-Beaupré;
- Les numéros de lots et de matricules de l'ensemble des propriétés;
- Les noms des propriétaires;
- Les superficies des propriétés;
- Les valeurs des immeubles;
- Et plus encore.

COMMENT Y ACCÉDER ?

Consultez le site Internet www.mrcotedebeaupre.com, cliquez sur l'onglet « Matrice graphique et rôle d'évaluation » et sélectionnez le logo de la municipalité concernée par votre recherche. Notez que ces données peuvent aussi être consultées dans les municipalités et aux bureaux de la MRC de La Côte-de-Beaupré (service non disponible pour l'instant).

2020-06

LA MRC DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ VOUS INFORME SUR :

LE PLAN RÉGIONAL DES MILIEUX HUMIDES ET HYDRIQUES

PLAN RÉGIONAL DES MILIEUX HUMIDES ET HYDRIQUES

L'adoption de la Loi sur la conservation des milieux humides et hydriques (Loi 132) a confié la responsabilité d'élaborer un Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) aux MRC.

Outil de planification des actions pour la conservation des milieux humides et hydriques, le PRMHH sera intégré au Schéma d'aménagement et de développement durable de la MRC.

OBV CHARLEVOIX- MONTMORENCY

L'Organisme de bassins versants Charlevoix-Montmorency est un organisme de concertation et de planification des usages de l'eau.

Ils agissent à titre de table de concertation où siègent différents acteurs de l'eau d'une même zone de gestion provenant des secteurs municipal, économique, communautaire, autochtone et gouvernemental. Ils possèdent une excellente connaissance du territoire de la Côte-de-Beaupré ainsi qu'une expertise reconnue sur les milieux humides et hydriques.



INVENTAIRE DES LITS D'ÉCOULEMENT ET DES MILIEUX HUMIDES

Dans le cadre de l'élaboration du *Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH)*, la MRC de La Côte-de-Beaupré a mandaté l'Organisme de bassins versants Charlevoix-Montmorency afin de procéder cet été à des visites terrains des lits d'écoulement et des milieux humides dans les municipalités de la MRC.

Cet inventaire terrain a pour objectif :

1. De préciser la nature des lits d'écoulement (cours d'eau permanent, cours d'eau intermittent, fossé) et leur localisation;
2. De déterminer l'emplacement et d'analyser la valeur et les fonctions écologiques des milieux humides présents sur le territoire.

Ces visites se feront dans le respect des mesures de distanciation sociale et des mesures sanitaires mises en place en raison de la COVID-19.

Pour toute question sur la démarche d'élaboration du PRMHH, n'hésitez pas à contacter la MRC au 418 824-3420. Pour les activités d'inventaire terrain, vous pouvez contacter l'OBV Charlevoix-Montmorency au 418 821-7056.

2020-06

RAPPORT FINANCIER

SOMMAIRE DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE AU 31 DÉCEMBRE 2019

Le 8 septembre 2019, le rapport financier 2019 ainsi que le rapport du vérificateur, Blais, CPA inc., ont été déposés lors de la séance ordinaire du conseil municipal.

Ce rapport financier est consolidé. Il inclut les données financières des organismes sur lesquels la Municipalité exerce un contrôle. Ceux-ci sont la Régie Intermunicipale de l'Aréna Côte-de-Beaupré et l'usine d'épuration des eaux usées de Beaupré.

L'excédent de fonctionnement non affecté de la Municipalité a fléchi de 79 951 \$ pour un montant accumulé de 1 281 030 \$.

Nous vous présentons, ci-dessous, le sommaire d'information financière extrait du rapport financier déposé au conseil et attesté par le secrétaire-trésorier.

SOMMAIRE DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE AU 31 DÉCEMBRE 2019		2018	2019		2018
		Administration municipale	Administration municipale	Total consolidé	Total consolidé
		(\$)	(\$)	(\$)	(\$)
ACTIFS FINANCIERS					
Trésorerie	1	344 707			382 024
Débiteurs	2	1 675 248	1 814 313	1 817 338	1 683 509
Placement de portefeuille	3			5 750	5 750
Autres	4				
TOTAL - ACTIFS FINANCIERS	5	2 019 955	1 814 313	1 823 088	2 071 283
PASSIFS					
Insuffisance de trésorerie	6		204 886	168 569	
Dette à long terme	7	10 663 600	12 007 100	12 218 337	10 912 587
Passif au titre des avantages sociaux futurs	8				
Autres	9	1 683 009	1 650 666	1 683 941	1 717 918
TOTAL - PASSIFS	10	12 346 609	13 862 652	14 070 847	12 630 505
ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE)		(10 326 654)	(12 048 339)	(12 247 759)	(10 559 222)
ACTIFS NON FINANCIERS					
Immobilisations	11	25 122 736	26 557 098	27 879 867	26 512 190
Autres	12	108 454	7 382	11 476	112 428
TOTAL - ACTIFS NON FINANCIERS	13	25 231 190	26 564 480	27 891 343	26 624 618
EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ					
Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté	14	1 360 981	1 281 030	439 015	550 189
Excédent de fonctionnement affecté, réserves financières et fonds réservés	15	429 562	508 911	508 911	429 562
Montant à pourvoir dans le futur	16				(26 740)
Financement des investissements en cours	17	(1 345 141)	(1 562 028)	(1 983 017)	(1 528 412)
Investissement net dans les éléments à long terme	18	14 459 134	14 288 228	16 677 870	16 639 992
TOTAL - EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ	19	14 904 536	14 516 141	15 643 584	16 065 396

SURPLUS DE FONCTIONNEMENT NON AFFECTÉ	2019	2018	2017	2016	2015
	Administration municipale (\$)	(\$)	(\$)	(\$)	(\$)
Surplus de fonctionnement non affecté au début	1 360 981	1 490 380	954 328	812 885	244 358
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales	(79 951)	(129 399)	511 992	141 443	568 527
Reclassement de années antérieures			24 060		
Affectations de l'année					
Surplus de fonctionnement non affecté à la fin	1 281 030	1 360 981	1 490 380	954 328	812 885

SOMMAIRE DES RÉSULTATS À DES FINS FISCALES CONSOLIDÉS

En 2019, l'excédent de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales a engendré un déficit de 79 951 \$.

Les revenus d'opération de l'année ont progressé de 63 661 \$ en 2019 pour se situer à 6 642 681 \$. L'augmentation substantielle des revenus est en croissance constante depuis plusieurs années, mais de façon plus marquée durant les dix dernières années. Les revenus ont augmenté de 1 388 388, soit 26,4 %, et pendant ce temps, la richesse foncière a crû de façon exponentielle pour se situer, en 2019, à 734 761 750 \$, c'est-à-dire, plus de 185,6 % d'augmentation. Notre richesse foncière a plus que triplé depuis 2006. Cette année ne fera pas exception, l'apport des nouvelles constructions et la rénovation domiciliaire vont contribuer à l'augmentation de la richesse foncière et financière de la Municipalité.

Les dépenses de fonctionnement ont progressé de 649 341 \$, représentant un montant de 7 302 674 \$. Voici une liste des principaux facteurs qui ont contribué à cette progression :

- L'amortissement des infrastructures a augmenté de 178 376 \$;
- Les salaires et bénéfices marginaux ont crû de 167 297 \$. Le camp de jour a connu sa plus grosse saison, 57 784 \$ lui est attribuable. L'embauche de deux employés à la voirie (un

permanent et un permanent saisonnier) et d'un contremaître a fait augmenter la dépense de 87 380 \$;

- 55 147 \$ est attribuable à diverses locations d'équipement pour des travaux;
- Les contrats de déneigement et des ordures ménagères ont respectivement augmenté de 19 703 \$ et 36 509 \$;
- En ce qui concerne l'entretien et la réparation des équipements, des véhicules et des immeubles, la dépense a augmenté de 36 142 \$;
- Le traitement et l'élimination des matières résiduelles reçues à l'écocentre ont contribué pour 31 439 \$;
- La contribution de la Municipalité à la Régie Intermunicipale de l'Aréna de la Côte-de-Beaupré a continué sa progression en raison de la richesse foncière en constante croissance. Le déficit accumulé par la Régie a été épongé par tous les membres et la contribution de la Municipalité s'est chiffré à 23 463 \$.

L'autre élément qui affecte l'excédent (déficit) de fonctionnement est le réinvestissement dans les infrastructures. Le montant utilisé en 2019 pour l'acquisition de ces infrastructures est de 262 417 \$. Puis le dernier élément est le fonds de roulement dont 65 913 \$ ont été imputé comme remboursement cette année.

SOMMAIRE DES RÉSULTATS À DES FINS FISCALES CONSOLIDÉS POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019		Budget - 2018	BUDGET - 2019	RÉALISATIONS - 2019		
		Administration municipale (\$)	Administration municipale (\$)	Administration municipale (\$)	Organismes contrôlés (\$)	Total consolidé ¹ (\$)
Revenus						
Fonctionnement	1	6 324 300	6 395 300	6 642 681	296 339	6 939 020
Investissement	2		0	271 600		271 600
TOTAL - REVENUS	3	6 324 300	6 395 300	6 914 281	296 339	7 210 620
Charges		4	6 676 400	6 900 600	7 302 674	329 758
Excédent (déficit) de l'exercice	5	(352 100)	(505 300)	(388 393)	(33 419)	(421 812)
Moins : revenus d'investissement	6			(271 600)		(271 600)
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice avant conciliation à des fins fiscales	7	(352 100)	(505 300)	(659 993)	(33 419)	(693 412)
Éléments de conciliation à des fins fiscales		8				
Amortissement des immobilisations	9	1 257 100	1 257 100	1 408 941	67 888	1 476 829
Réduction de valeur / Reclassement	10					
Financement à long terme des activités de fonctionnement	11					
Remboursement de la dette à long terme	12	(652 400)	(748 900)	(748 900)	(37 749)	(786 649)
Affectations	13					
Activités d'investissement	14	(697 400)	(137 700)	(262 417)	(1 202)	(263 619)
Excédent (déficit) accumulé	15	500 000	199 400			
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir	16			248 331	(26 740)	221 591
Réserves financières et fonds réservés	17	(55 200)	(64 600)	(65 913)		(65 913)
TOTAL - ÉLÉMENTS DE CONCILIATION	18	352 100	505 300	580 042	2 197	582 239
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales	19	0	0	(79 951)	(31 222)	(111 173)

¹ Le total consolidé exclut les opérations réciproques entre l'administration municipale et ses organismes contrôlés.

DETTE NETTE DE LA MUNICIPALITÉ

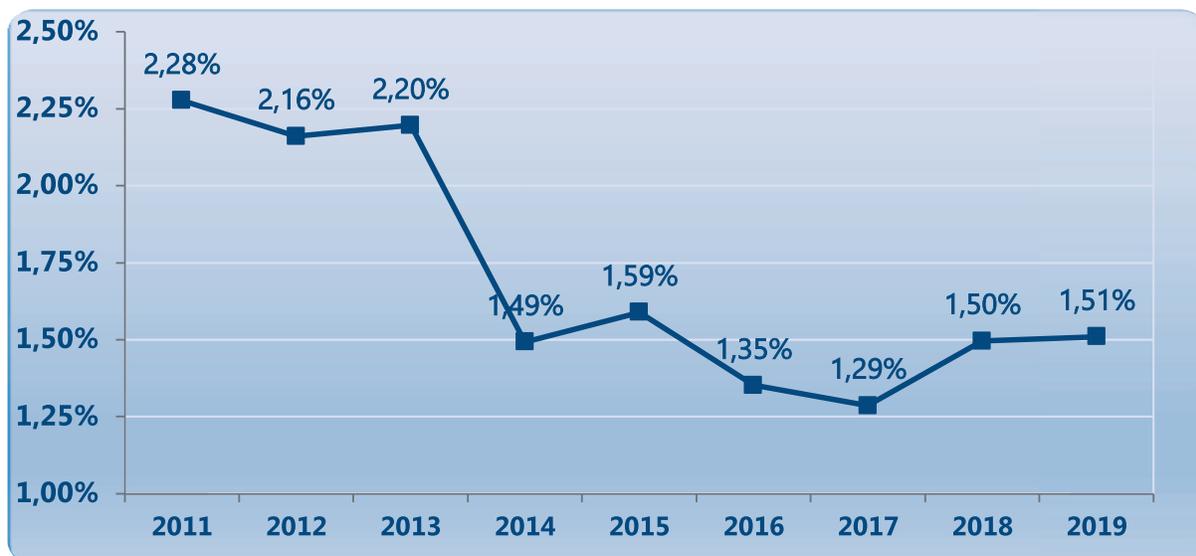
La dette non consolidée en 2019 a progressé de 12,6 % pour se situer à 12 007 100\$. Cela peut sembler énorme, mais la Municipalité par choix stratégique concernant les taux d'intérêt a continué sa démarche de 2017, d'aller en financement pour ainsi obtenir des taux de financement le plus bas possible, en unifiant le refinancement et l'apport d'un nouveau financement. Compte tenu des investissements importants en 2017 et en 2018, l'apport de nouveau financement a été de 2 092 400\$ et le remboursement annuel de celle-ci a été de 748 900\$. Un point important à retenir de la dette est que la répartition est scindée en deux, c'est-à-dire, la dette payable par

l'ensemble des contribuables et la dette payable par une partie des contribuables. Un montant de 8 667 069\$ est dû par l'ensemble des contribuables et un montant de 3 340 031\$ est payable par une partie des contribuables. Suivant la politique de gestion de la dette que la Municipalité a adoptée, le ratio d'endettement à la charge de la Municipalité par rapport à la richesse foncière uniformisée ne doit pas excéder 2,25 %. Comme le montre le tableau, le ratio en 2019 de 1,51 % jumelé au surplus accumulé de 1 281 030 \$ permettent à la Municipalité d'avoir de la latitude dans ses décisions futures en matière d'investissement dans les infrastructures.

DETTE NETTE DE LA MUNICIPALITÉ	2019 (\$)	2018 (\$)	2017 (\$)	2016 (\$)	2015 (\$)	2014 (\$)
Dette nette au 1^{er} janvier	10 874 837	9 165 398	9 853 055	10 095 814	9 563 189	12 302 671
Plus : ajustement de la participation dans la Régie de l'Aréna				13 661		
Moins part de la dette des organismes contrôlés :						
Corporation du Site des Sept-Chutes Inc.				(250)	(14 665)	(27 485)
Régie Intercommunale de l'Aréna Côte-de-Beaupré	(190 486)	(204 033)	(97 907)	(233 381)	(56 166)	(63 104)
Station d'épuration de Beaupré	(20 751)	(44 954)	(218 891)	(318 324)	(548 583)	(771 440)
	(211 237)	(248 987)	(316 798)	(551 955)	(619 414)	(862 029)
Dette nette au 1^{er} janvier	10 663 600	8 916 411	9 536 257	9 557 520	8 943 775	11 440 642
Endettement de l'année	2 092 400	2 444 700	268 000	710 600	1 427 100	514 625
Remboursement de l'année	(748 900)	(697 511)	(955 657)	(967 020)	(894 475)	(3 254 107)
Variation de l'année	1 343 500	1 747 189	(687 657)	(256 420)	532 625	(2 739 482)
Endettement nette à long terme de l'administration municipale	12 007 100	10 663 600	8 848 600	9 301 100	9 476 400	8 701 160
Valeur de la richesse foncière uniformisée	795 147 900	709 210 885	687 852 000	632 348 096	616 182 357	586 032 367
Endettement total net à long terme par 100 \$ de richesse foncière uniformisée ¹	1,51%	1,50%	1,29%	1,47%	1,54%	1,48%

¹ Données sur la richesse foncière uniformisée proviennent du MAMOT.

ENDETTEMENT MUNICIPAL



NUMÉRO CIVIQUE

Le numéro civique de tout bâtiment principal doit être affiché de manière à être visible de la voie publique ou privée pour les véhicules d'urgence.

Le numéro civique doit être placé au-dessus ou à côté de la porte. Ce numéro doit avoir au moins 76 mm de hauteur et au moins 38 mm de largeur et être sur un fond contrastant. Seule l'utilisation de chiffres arabes est permise.

Si aucune porte du bâtiment principal n'est visible de la voie de circulation, le numéro civique peut alors être placé à tout autre endroit, sur la façade du bâtiment, afin qu'il soit visible de la voie de circulation.

Si le bâtiment principal est situé à plus de 60 mètres de la voie publique ou privée, le numéro civique doit être affiché à moins de 5 mètres de la voie publique ou privée et être visible de cette voie.

Omettre d'installer son numéro civique peut entraîner l'émission d'un constat d'infraction. Au-delà de l'amende, l'absence de numéro civique peut entraîner des délais, lorsque des secours sont requis. La Municipalité a déjà eu des plaintes parce que les véhicules d'urgence tardaient à arriver. Après vérification, il s'avérait que ces derniers ne trouvaient pas l'adresse de l'immeuble d'où l'appel provenait.

CONCOURS FLEURIR L'AUTOMNE 2020

FÉLICITATIONS AUX GAGNANTS!

Pour la saison 2020, le concours Fleurir l'automne se poursuit en mettant l'accent, d'une part, sur l'importance d'une étendue de la floraison et, d'autre part, sur la protection et l'augmentation de la biodiversité.

Ce concours a donc un seul objectif, soit celui d'encourager la population à embellir, par l'aménagement paysager, les grands et petits espaces et ainsi contribuer à la beauté visuelle des façades, en plus de partager le plaisir de jardiner.

On perçoit déjà par-ci, par-là, des floraisons plus tardives de Clara Curtis et de Rudbeckie devant les résidences. Ces plants sont distribués par la Municipalité depuis quatre ans.

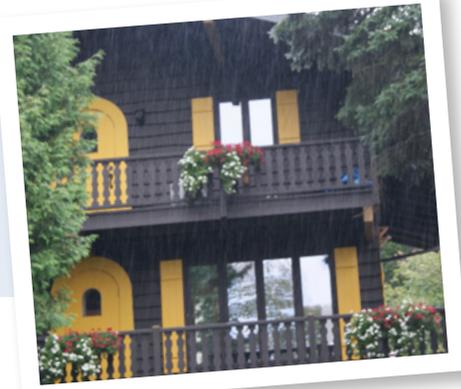
C'est au cours de la semaine du 17 août que les juges ont donc passé visiter les façades pour évaluer les aménagements selon les critères suivants :

- L'étendue de la période de floraison;
- La contribution à la protection de la biodiversité par la présence d'arbres et d'arbustes;
- L'harmonie et l'entretien de l'ensemble.

Suzanne Demers, responsable du Comité d'embellissement paysager et conseillère du district 3.

Catégorie « Petits efforts, petits balcons »

M. Pierre Bélanger
(80, rue du Boisé)



Catégorie « Façade de résidences » Secteur ouest

M. Charles Brossard
(51, rue du Hameau)

Catégorie « Façade de résidences » Secteur est

Mme Sylvie Lacasse
et M. Jean-Luc Huot
(5015, avenue Royale)



DES SOUVENIRS INOUBLIABLES



Chers parents,
 Nous tenons d'abord à vous remercier pour votre collaboration lors de cet été particulier. Grâce à votre aide, nous avons pu faire de ces sept semaines une réussite. C'est avec le cœur gros que pour la plupart nous terminons notre dernière année dans le merveilleux univers qu'est le camp de jour. Vos enfants ont contribué à faire de ces étés des souvenirs inoubliables que nous conserverons et chérirons à tout jamais. Nous espérons de tout cœur que vos enfants ont apprécié cet été et les derniers autant que nous. Au fil des années,

nous avons ri, dansé, chanté, mais par-dessus tout, nous avons vécu des moments mémorables avec des jeunes plus qu'incroyables! Une petite partie de chacun d'entre eux restera dans notre cœur à jamais et nous serons toujours ravies de les recroiser. Après tout, nous les avons vus grandir!

Encore une fois merci et bonne rentrée à tous les cocos,
Zeppeline, Luna, Aqua et Litchi

Contribuez à leur bien-être



Préposé(e)s d'aide à domicile recherché(e)s

Nos avantages

-  Horaire flexible
-  Tâches variées
-  Salaire compétitif
-  Allocation de déplacement
-  Aucune expérience ou formation requise
-  Formation rémunérée offerte sur place

Comment appliquer?

Envoyez votre candidature au
info@aideorleans.ca

Pour plus de renseignements
 418 664-2222
aideorleans.ca

Membre du réseau de coopération des EÉSAD



DES NOUVELLES DE NOS CAMPS DE JOUR

UNE ÉDITION SOUS LE SIGNE DE LA PRUDENCE EN RAISON DE LA PANDÉMIE!

La dernière édition de nos camps de jour en sera une qui passera à l'histoire. Pas vraiment pour le nombre d'inscriptions, mais plus en ce qui a trait à sa préparation, à sa gestion et à sa réalisation.

En raison de la situation actuelle que nous connaissons tous, nous avons dû nous adapter aux exigences dictées par le gouvernement et les différentes instances, dont l'Institut national de santé publique du Québec. Nous avons dû composer avec des ratios animateurs-jeunes moins élevés, des aménagements intérieurs différents et des protocoles de santé très rigoureux. Mais, grâce à l'implication de tous (dirigeants, animateurs, moniteurs vélo, parents et enfants), nous pouvons dire mission accomplie!

Merci à l'équipe d'animation du camp Les Explorateurs et aux moniteurs vélo pour leur excellent travail tout au long de l'été.

Un merci tout spécial à mes fidèles complices Ann-Sophie, Alexandra, Meagann et Camille, responsable et adjointes à la respon-

sable du camp Les Explorateurs, et à Hugues, responsable des programmes vélo. Sans eux, les jeunes de notre municipalité et de Saint-Tite-des-Caps n'auraient pas eu un été de cette qualité.

Un dernier merci à Ann-Sophie (Zepline), Alexandra (Aqua) et Meagann (Lüna), qui nous quittent après plusieurs années d'implication et de loyaux services. Plusieurs jeunes garderont de précieux souvenirs grâce à vous. Bon succès dans vos projets. Vous nous manquerez!

Martin Pouliot
Directeur des loisirs et de la culture



ÉCOLE DE MUSIQUE CÔTE-DE-BEAUPRÉ

DESCRIPTION :

L'École de musique Côte-de-Beaupré est un organisme à but non lucratif qui offre des cours aux enfants et aux adultes des huit municipalités de la MRC de La Côte-de-Beaupré. Ces derniers sont dispensés par des professeurs hautement qualifiés et expérimentés.

Les cours offerts à l'École de musique Côte-de-Beaupré abordent tant les aspects théoriques que pratiques. La théorie est enseignée via l'apprentissage d'une pièce musicale permettant ainsi de maintenir l'intérêt des élèves puisque cet objet d'apprentissage est indispensable à la maîtrise d'une œuvre musicale. Afin d'ajouter à la motivation et à la persévérance des élèves et en fonction du niveau atteint, ces derniers sont invités à se produire lors des concerts de décembre et de fin d'année. La participation à ces événements musicaux est volontaire et la décision revient donc à chaque élève.

L'École de musique offre la possibilité de suivre des cours d'une durée de 30, 45 ou 60 minutes. Il est possible de les suivre en duo pour un coût moindre. La session d'automne est d'une durée de 13 semaines et celle d'hiver, de 17 semaines.

COURS OFFERTS : PIANO - GUITARE - CHANT

CLIENTÈLE :

Enfants à partir de 5 ans
Adultes de tout âge

SESSION :

Début de la session d'automne :
14 septembre 2020 (13 semaines consécutives)

Inscription et coût des cours :
ecolemusiquebeaupre.com/inscription.php

LIEU DES COURS : BEAUPRÉ

Centre communautaire de Beaupré
20, rue de Fatima Est, Beaupré

CHÂTEAU-RICHER

Espace culturel Richard-Verreau
177, rue de l'Église, Château-Richer

SAINT-FERRÉOL-LES-NEIGES

Hôtel de ville et presbytère
33, rue de l'Église ou 3432, avenue Royale
Saint-Ferréol-les-Neiges

Contact : info@ecolemusiquebeaupre.com
ou 418 781-6043 ou Facebook





Loisirs

Programmation automne 2020

Période d'inscription du 8 au 16 septembre

Début des cours le 21 septembre

Cours offerts à la session

- **Yoga** - 10 semaines - Groupes de jour et de soir
- **Cours de dessin / peinture** avec Marie Tardif - 12 semaines
- **Pickleball extérieur** - 6 semaines
- **Vie active** - 12 semaines
- **Cours de karaté** - 10 semaines
- **Pitou, apprends-moi tout!** - 6 semaines - Activités avec des chiens et des chiots sur place permettant de développer ses connaissances sur les chiens, sa façon d'agir avec eux et des notions d'obéissance.
- **Cours de cuisine** avec Enfants Chefs - 6 semaines
- **Sciences en Folie** - 6 semaines

Activités ponctuelles (1 seule fois dans la session)

- **Prêts à rester seuls** - Formation d'une journée pour préparer les enfants de 9 ans et plus à rester seuls à la maison (25 septembre)
- **Initiation au tir à l'arc** - Formation de 3 heures pour ados et adultes (11 ans et plus)
- **Initiation au soccer** 5 à 7 ans et 8 à 10 ans (durée : 2 heures)
- **Cours de photo** (durée : 2 heures)
- **Atelier culinaire parents-enfants** (durée : 3 heures)
- **Initiation à l'aquarelle** (10 septembre)
- **Heure du conte** à la bibliothèque Emma-Duclos (durée : 1 heure)
- **Initiation à Facebook et Facebook Pro** (durée : 2 heures)

Pour plus de détails (dates, coûts, etc.), consultez la programmation des loisirs.

La programmation est publiée sur la page Facebook et sur le site Web de la Municipalité (www.saintferreollesneiges.qc.ca), elle est envoyée par courriel par l'école Caps-des-Neiges et quelques copies sont distribuées dans les commerces.





La Fête au village!



**Le dimanche 27 septembre
de 12 h à 16 h dans la cour de l'église**

- *Marché public*
- *Dîner gratuit sur place*
- *Spectacle de vélo acrobatique*
- *Animation de rue*
- *Tournée « Découverte de mon village » en autobus avec prix à gagner*
- *Animation pour enfants avec l'auteure jeunesse Carine Paquin*
- *Fresque collective, etc.*



Cette activité sera réalisée dans le respect des règles de distanciation sociale et de santé publique.

RECHERCHÉES

Sessions automne 2020 / hiver 2021

Personnes-ressources pour animer des cours ou des activités ponctuelles (exemple : initiation au tennis, workout, jeux en patins, etc.) auprès d'une clientèle jeunesse et adulte des municipalités de Saint-Ferréol-les-Neiges et de Saint-Tite-des-Caps.

Contact : loisirs@sainttitedescaps.com ou 418 823-2239, poste 5



PRÈS DE CHEZ VOUS

JE SUPPORTE LE CLUB NORDIQUE MONT SAINTE-ANNE (CNMSA) UNE CAMPAGNE DE FINANCEMENT POUR UN CLUB ET DES JEUNES EN SANTÉ!



La toute première campagne de financement participatif du CNMSA via la plateforme La Ruche a pour objectif de récolter 20 000 \$ en 30 jours auprès de la communauté. En atteignant cet objectif

dans ce délai, le club de ski de fond aura droit à une subvention supplémentaire du gouvernement qui doublera ce montant!

Pour contribuer au succès de ce véritable sprint, rien de plus facile. Rendez-vous sur le projet Je supporte le Club nordique Mont Sainte-Anne sur le site www.laruchequebec.com/quebec à partir du 10 septembre. Vous pouvez y faire un don en échange d'une gamme intéressante de contreparties offertes aux particuliers et aux entreprises. L'argent récolté nous permettra de poursuivre notre mission de veiller au développement des jeunes athlètes de tous les niveaux.

AIDEZ-NOUS À GARDER NOS JEUNES ET NOTRE CLUB EN SANTÉ!

Inscriptions des athlètes à la saison automne/hiver 2020-2021

Surveillez notre site Internet www.clubnordiquemsa.com ainsi que notre page Facebook pour connaître les détails concernant les inscriptions pour les entraînements présaisons et sur neige.

ÉCHO DU SENTIER MESTACHIBO



Avec la COVID-19, le gouvernement du Québec a émis des règles de confinement et aussi du même coup encouragé les Québécois à prendre l'air et faire un peu d'exercice. Pendant ce temps, le sentier Mestachibo est resté ouvert, justement pour permettre aux citoyens de profiter du

sentier tout en respectant les règles de distanciation. D'ailleurs, des pancartes informatives ont été installées aux entrées du sentier pour faire ce rappel. Ce printemps nous avons aussi reçu des plaintes des propriétaires de terrain qui accordent des droits de passage pour le sentier. Ceux-ci aimeraient que les gens respectent l'aire de marche désignée et surtout qu'ils ne laissent pas leur animal de compagnie faire leurs besoins un peu partout. C'est un bon rappel des règles de civisme pour garder le privilège d'utilisation du sentier.

QUELQUES RAPPELS IMPORTANTS

Le sentier Mestachibo existe, car des propriétaires privés ont accepté de céder des droits de passage sur leur terrain pour permettre l'installation du sentier. Il est donc obligatoire que vous demeuriez dans le sentier balisé pour respecter les volontés des propriétaires spécialement entre les kilomètres 4 à 7 où plusieurs sentiers privés non balisés existent. L'utilisation d'un sentier autre que celui balisé rouge et blanc ou bleu et blanc pourrait entraîner la perte des droits de passage et la fermeture du sentier Mestachibo. Utilisez seulement les accès officiels du sentier. SVP, ne soyez pas cette personne qui entraînera la fermeture du sentier.

CES ACCÈS OFFICIELS SONT :

- L'entrée à la chute Jean-Larose (par la boucle secondaire pour l'instant, car l'escalier est en attente de réparation);
- L'entrée au bout de la rue des Carouges;
- L'entrée au nouveau parc du Faubourg Olympique (Ceci devient l'endroit où stationner pour avoir accès au coin des rues de Turin et de Sarajevo. Évitez de stationner dans ces rues SVP.);
- L'entrée au village près de l'église;
- L'entrée à Saint-Tite-des-Caps, à l'accueil du Sentier des Caps.

Également, les marcheurs accompagnés d'un chien doivent le garder en laisse en tout temps et SVP ramassez et rapportez les excréments de votre animal de compagnie. Les marcheurs peuvent demander à un propriétaire de chien de garder son animal en laisse. Si nous avons des plaintes à ce sujet, nous devons interdire l'accès aux animaux de compagnie dans le sentier. Tentez de garder ce privilège.

IL EST STRICTEMENT INTERDIT DANS LE SENTIER OU AUX ABORDS :

- De pratiquer des activités récréatives telles que la chasse, le camping ou allumer des feux;
- De couper, de tailler, d'enlever ou d'endommager la végétation;
- De jeter des déchets ou des substances susceptibles de diminuer la qualité de l'environnement;
- De déranger ou de nourrir un animal sauvage;
- D'enlever, d'endommager ou de détruire toute signalisation, balise, clôture, enseigne ou infrastructure.

Merci de respecter ces règles qui aideront à préserver votre sentier.
Denis Lachance

Depuis le début de juillet, l'Espace Troc'Don! a pu reprendre ses activités malgré le contexte de distanciation sociale. En effet, les bénévoles ont su adapter leur façon de travailler afin de conserver les dons pour une quarantaine de 4 à 5 jours et de les trier au fur et à mesure.



L'autre amélioration est notre bel auvent obtenu grâce à une aide financière de Promutuel Assurance. Nous avons maintenant la possibilité d'ouvrir la porte de garage même par mauvais temps! Un gros merci à notre commanditaire.

Un sens unique a été installé dans le local et un maximum de 4 personnes à la fois peuvent y circuler. Tout se passe très bien et je remercie les bénévoles et les clients qui ont su s'adapter aux mesures de la santé publique dans l'objectif d'aider notre communauté.



Vous avez aussi la possibilité d'afficher vos dons (de plus grande taille) sur le Babillard Troc'Don! de notre page Facebook. De plus, les vêtements d'automne et d'hiver sont maintenant disponibles.



Cette année, les bénévoles ont pu bénéficier de beaux tabliers confectionnés par Mme Marie-Joséphine Riverin (membre du Cercle de Fermières).

Louise Thouin, conseillère municipale, district 4
Saint-Ferréol-les-Neiges

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE D'ENTRAID'DON!

Entraid'Don! est un organisme citoyen sans but lucratif de Saint-Ferréol-les-Neiges visant à développer, à soutenir et à mettre en œuvre des actions et des services venant en aide aux citoyens. Fiers des actions déjà en place telles que l'Espace Troc'Don! et le programme d'aide alimentaire d'urgence, nous souhaitons initier de nouvelles actions concrètes d'entraide entre les citoyens.

Lors de cette assemblée, nous présenterons les réalisations de la dernière année et amorcerons un virage orienté vers des actions collectives. C'est pourquoi nous vous proposons de venir nous rencontrer afin de participer à l'assemblée annuelle.

QUAND

Mardi 22 septembre 2020, à 19 h

ORDRE DU JOUR

- Présentation du bilan de la dernière année;
- Forum de partage sur des idées de projets et d'actions (partagez vos idées et vos intérêts);
- Élections aux postes disponibles au CA;
- Inscription de bénévoles et de participants aux activités.

OÙ

Salle municipale de l'hôtel de ville de Saint-Ferréol-les-Neiges, au 33, rue de l'Église

Vous êtes dynamique et désirez d'aider la communauté par des actions innovantes et concrètes? Venez à cette rencontre afin de participer aux différents projets et de proposer des actions et des initiatives d'entraide et de partage.

Bienvenue à toute la population!



PRÈS DE CHEZ VOUS

FERME PATATOS EN FOLIE

CULTIVATEURS DE SAVEURS

Une terre qui n'avait pas été cultivée depuis 30 ans et une maison ancestrale au village, c'est l'endroit qu'ont choisi Caroline Roy et Vincent Villemure pour s'établir à Saint-Ferréol-les-Neiges il y a un an.

Ces deux chefs cuisiniers, jeunes, dynamiques, tripeux de ski, de vélo et de plein air, ont travaillé dans de grands restaurants et préparé des repas pour les adeptes de ski hors-pistes dans des refuges huppés de l'Ouest canadien. Leur rêve était cependant de développer leur lopin de terre et d'y cultiver des légumes et des herbes, de variétés méconnues, reconnus pour leurs saveurs délicates. Ils ont trouvé travail et mode de vie ici chez nous!

La ferme Patatos en folie! C'est le nom fantaisiste donné à leur entreprise, en souvenir du champ de patates qui prenait place dans leur cour arrière 30 ans passés! Cette année, place au labourage de la terre et début de la culture de différentes variétés de légumes colorés et savoureux. Beaucoup de recherches en cours aussi pour trouver des semences plus rares ou anciennes, qui sauront ravir les plus grands gastronomes!



Vincent, suite à sa carrière de cuisinier, est allé approfondir ses connaissances avec Marc Bérubé de la Ferme des Monts dans Charlevoix, réputé pour sa culture de végétaux rares et recherchés par les plus grands chefs. Il a ainsi développé ses aptitudes et sa passion pour une culture maraîchère différente.

Caroline et Vincent pratiquent une agriculture écologique et sont en processus pour obtenir leur certification

bio pour leur ferme maraîchère. Leur production sera destinée en grande partie aux restaurants, mais nous avons la chance d'en profiter chaque dimanche au Marché public de Saint-Ferréol-les-Neiges. Venez découvrir leurs légumes et herbes fraîches et rencontrer ces deux jeunes maraîchers inspirants!

Par leur culture de saveurs, la ferme Patatos en folie saura ajouter une touche nouvelle à votre menu!

Marie Gagnon

CLUB DE MARCHE CÔTE-DE-BEAUPRÉ

DESCRIPTION

Le Club a vu le jour en février 2017 et ne cesse de prendre de l'ampleur depuis. Il vise les objectifs suivants : motiver les gens à marcher de façon assidue, améliorer la condition physique, favoriser le contact avec la nature et la découverte du territoire de la Côte-de-Beaupré et de Charlevoix et, finalement, favoriser les échanges entre les membres.

CLIENTÈLE

Le Club regroupe principalement des retraités, mais accueille également des membres qui sont encore sur le marché du travail et qui sont disponibles en semaine pour les randonnées.

HORAIRE

Les marches se font en matinée (habituellement du lundi au vendredi inclusivement) à compter de 8 h 30 pendant la saison estivale de juin à septembre et à partir de 9 h le reste de l'année. Le Club organise aussi à l'occasion des randonnées la fin de semaine.

DÉROULEMENT DES ACTIVITÉS

Les randonnées se font sur des sentiers en forêt. Chaque randonnée est dirigée par un organisateur du Club. La distance varie entre 6 et 12 km et la durée, entre 2 et 4 heures. Souvent, nous formons des sous-groupes pour tenir compte du calibre de nos membres : randonnée courte/longue, intensité rapide/modérée. En hiver, nos randonnées se font en raquettes ou en bottes à crampons lorsque les sentiers sont durcis.

FRAIS

Les frais d'inscription pour un abonnement annuel sont les suivants : membre individuel 20 \$/année, membre familial 30 \$/année, membre occasionnel 5 \$/marche. Certains sites de randonnée peuvent demander des droits d'accès.

Information et inscription sur notre blogue :

<http://clubdemarchecotedebeaupre.blogspot.ca/>

CONTACT : Luc Legendre, président
418 580-2275 ou Luc.legendre@icloud.com





PRÈS DE CHEZ VOUS

Le Réseau de coopération des entreprises d'économie sociale en aide à domicile (EÉSAD), en collaboration avec les EÉSAD du Québec, lancera au cours des prochains jours et prochaines semaines une série d'actions concertées dans le but de valoriser et de faire reconnaître le soutien à domicile au Québec. Ces actions, menées sous le thème « Chez moi pour la vie », démontreront que le soutien à domicile constitue la réponse aux problèmes actuels et la solution la plus économique aux besoins de demain afin d'assurer la santé, la sécurité et l'intégrité des aînés, des personnes en perte d'autonomie et de celles ayant des limitations fonctionnelles. Il est urgent que l'ensemble des acteurs qui œuvrent ou ont un intérêt pour le soutien à domicile se mobilisent.

Comme démontré dans plusieurs pays ailleurs dans le monde, le soutien à domicile est un investissement rentable pour une société. Le Québec aurait avantage à s'en inspirer, d'autant plus que près de 80 % de nos aînés ont fait le choix de vivre dans leur maison ou dans leur appartement. Encore plus aujourd'hui! « Chez moi pour la vie », disent-ils. D'ici 2030, un quart de la population québécoise sera âgée de plus de 65 ans. Malgré cette réalité, le développement du soutien à domicile au Québec tarde toujours à obtenir la faveur du gouvernement du Québec.

Nous devons tous convenir qu'un virage immédiat, réel et majeur s'impose vers le soutien à domicile, dans le meilleur intérêt de tous. Ces actions concertées se veulent donc une occasion de nous mobiliser et de démontrer l'appui de l'ensemble de la population québécoise.

« Le soutien à domicile nous permet de veiller à la prévention afin de retarder l'évolution de la vulnérabilité chez nos aînés et ainsi leur permettre de participer activement et d'enrichir notre société. Chez moi pour la vie, c'est le souhait de millions de Québécoises et de Québécois qui veulent vivre et vieillir chez eux! », a déclaré Mme Manon Loranger, présidente du Réseau de coopération des EÉSAD.

« Afin de poursuivre le développement du soutien à domicile au Québec, le Réseau de coopération des EÉSAD veut convaincre le gouvernement de lancer un vaste chantier afin de permettre à tous de vivre et de vieillir chez eux, pour la vie », de conclure M. J. Benoit Caron, directeur général du Réseau de coopération des EÉSAD.

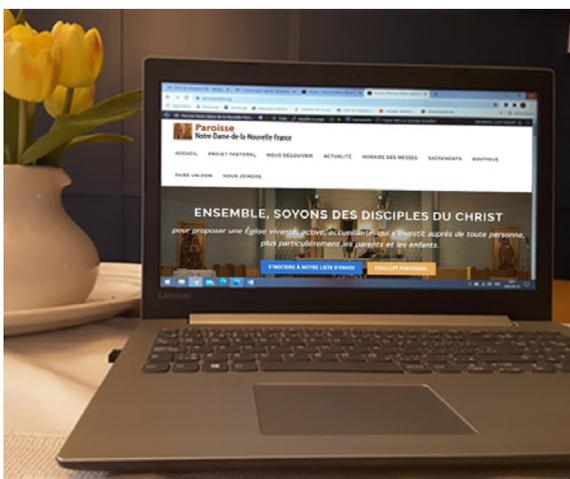
À PROPOS DU RÉSEAU DE COOPÉRATION DES EÉSAD

Le Réseau de coopération des EÉSAD représente les entreprises d'économie sociale reconnues aux fins du Programme d'exonération financière pour les services d'aide domestique (PEFSAD). Les EÉSAD sont présentes dans les dix-sept régions administratives de la province. Ces entreprises, qui sont administrées principalement par et pour leurs usagers et exploitées à des fins non lucratives, sont des organisations de proximité ancrées et voulues par leurs communautés. Elles offrent plus de sept millions d'heures de services à 100 000 personnes, dont près d'un million d'heures pour les services d'assistance à la personne. Si vous désirez en savoir plus sur les EÉSAD et le PEFSAD, nous vous invitons à visiter notre portail Web : <https://aidechezsoi.com>.

VIE PAROISSIALE

UN SITE INTERNET POUR NOTRE PAROISSE DE NOTRE-DAME-DE-LA-NOUVELLE-FRANCE

C'est avec grande joie que nous vous annonçons que notre paroisse possède maintenant son site Internet. Ce site va vous permettre de mieux connaître les différentes activités et les événements qui ont lieu dans chacune de nos communautés chrétiennes de la Côte-de-Beaupré, soit Château-Richer, Sainte-Anne-de-Beaupré, Beaupré, Saint-Joachim, Saint-Ferréol-les-Neiges et Saint-Tite-des-Caps. Il vous sera également possible de vous procurer une offrande de messe ou de faire un don à votre communauté.



Depuis plusieurs semaines, les membres de l'assemblée de Fabrique travaillent à bâtir, en collaboration avec M. Jacques Gosselin du Diocèse de Québec, ce site afin de nous rendre plus accessibles les uns aux autres et de mieux vivre notre mission de baptisés à la suite du Christ.

Nous vous invitons à faire connaître notre site Internet à vos parents et à vos amis et à nous faire part de vos suggestions pour l'améliorer.

Voici le lien pour vous rendre sur notre site : paroissendnf.org

Jacques Fortin, curé

BIBLIOTHÈQUE AUX SOURCES



NOTRE HORAIRE

Mardi, de 13 h 30 à 16 h 30

Mercredi, de 13 h 30 à 16 h 30 et de 18 h 30 à 20 h

Judi, de 18 h 30 à 20 h

Samedi, de 13 h 30 à 16 h 30

Dimanche, de 13 h 30 à 16 h 30

RAPPEL

Vous pouvez toujours rapporter les volumes et CD dont vous avez terminé la lecture au secrétariat de la Municipalité, aux heures d'ouverture des bureaux, ou encore les **déposer dans la chute à livres** située tout juste à côté de la porte d'entrée de l'hôtel de ville, au moment qui vous convient. Nous vous demandons de mettre, si possible, chaque lot dans un sac afin d'éviter les bris.

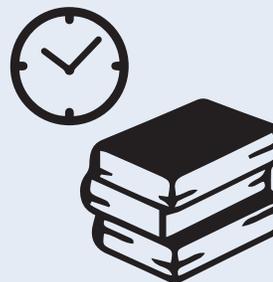
Vous pouvez renouveler vos prêts par Internet, à l'aide de votre NIP, ou encore en téléphonant à la bibliothèque, au 418 826 3540, ceci afin d'éviter les frais de retard. À noter, cependant, que les biens réservés par un autre abonné ou encore les biens obtenus grâce à un prêt entre bibliothèques ne peuvent être renouvelés.

L'abonnement à la bibliothèque est gratuit. L'emprunt des nouveautés l'est également. À vous d'en profiter !



INFORMATION COVID 19

Nous tenons à vous informer que nous fonctionnons dans un environnement sécuritaire à la fois pour nos abonnés et notre personnel, en appliquant les mesures sanitaires de la Santé publique et du Réseau des bibliothèques. Ainsi, du gel désinfectant se trouve sur place pour se nettoyer les mains, le port du masque est de mise tant à l'intérieur de l'hôtel de ville que de la bibliothèque, et tous les biens qui nous sont retournés ainsi que nos nouvelles acquisitions sont mis en quarantaine pendant 24 heures avant d'être replacés sur les rayons ou encore d'être traités avant leur prêt.



SUGGESTIONS DE LECTURE

L'échange de biens compris dans la collection déposée s'est fait à la mi-mars. Vous trouverez donc sur les rayons de nouveaux titres transmis par le Réseau. Nous avons également fait quelques achats. Voici donc des suggestions de lecture.

LITTÉRATURE JEUNESSE



CLOUTIER, FANNY : L'ANNÉE OÙ MON PÈRE M'A FORCÉE À LE SUIVRE AU BOUT DU BOUT DU MONDE

« Partir.

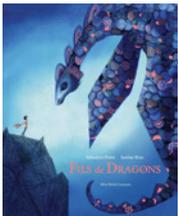
J'ai lu quelque part qu'il existe dans la vie deux catégories de personne : les optimistes... et les autres. Et je ne suis pas nouille : c'est sûr que je voudrais gros comme le monde appartenir à la première catégorie. Mais depuis que mon père a décidé de me forcer à le suivre au Japon, c'est la grosse catastrophe internationale dans ma tête.

Je peux pas croire.

Je peux juste pas croire qu'il ose me déraciner pour la deuxième fois en un an !!!!!

Et j'ai zéro le choix.

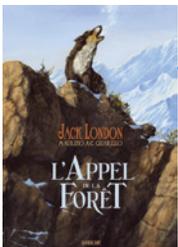
Je vais devoir parti... »



PEREZ, SÉBASTIEN : FILS DE DRAGONS

« Yomon a grandi parmi les dragons. Fasciné par ces créatures majestueuses qu'il considère comme sa famille, Yomon se sent prisonnier de son corps d'enfant. Il le sait : son cœur est celui d'un dragon.

Une nuit, il se rend auprès de Qiron, le plus ancien des dragons. Celui-ci lui raconte comment les rois des hommes ont combattu et mutilé les dragons pour dérober qui une dent, qui une griffe, qui des ailes, le souffle tonitrueux et la pierre de feu. Pour devenir un dragon, Yomon va devoir récupérer ces 5 trésors. »



QUARELLO, MAURIZIO ET JACK LONDON : L'APPEL DE LA FORÊT

« Buck coule une vie paisible dans une souriante vallée de Californie. Mais une nuit funeste, tout bascule pour ce grand chien digne et civilisé, aux allures d'aristocrate : le voilà précipité en pleine ruée vers l'or dans les glaces du Klondike, où seule s'applique la loi de la

matraque et des crocs. Pour survivre, il va devoir renouer avec des instincts depuis longtemps enfouis. Comment résister, alors, à l'appel de la forêt ? »

POUR ADULTES

OBIOOMA, CHIGOZIE : LA PRIÈRE DES OISEAUX

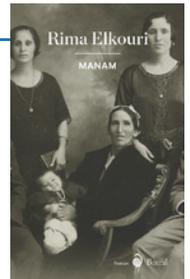
« Chinonso, un éleveur de volailles du Nigeria, croise une jeune femme sur le point de se précipiter du haut d'un pont. Terrifié, il tente d'empêcher le drame et sauve la malheureuse Ndali. Cet épisode va les lier indéfectiblement. Mais leur union est impossible : Ndali vient d'une riche famille et fréquente l'université, alors que Chinonso n'est qu'un modeste fermier... »



De l'Afrique à l'Europe, La Prière des oiseaux est une épopée bouleversante sur la question du destin et de la possibilité d'y échapper. »

ELKOURI, RIMA : MANAM

« Rima Elkouri emprunte les chemins de la littérature afin de démêler les nœuds d'une mémoire familiale blessée. « Nos silences sont des tiroirs à double-fond », écrit-elle. À la manière de la défunte Téta, qui avait toujours une fable dans sa manche, elle raconte, avec générosité et pudeur, la tragédie arménienne. Au passage, sans emphase, elle nous donne accès à une certaine idée du Québec et de ses immigrants. Elle le fait avec finesse et humilité, à hauteur de femme, d'homme et d'enfant, mettant à profit son habile talent de portraitiste pour nous faire découvrir des êtres courageux qui ont résolument choisi le côté de la vie. »



HUSTVEDT, SIRI : SOUVENIRS DE L'AVENIR

« En 1978, une jeune femme en quête d'aventure, S. H., s'installe à New York dans l'intention d'écrire son premier roman. Mais elle se voit bientôt distraite de ses projets par sa mystérieuse voisine, Lucy Brite, dont les propos aussi confus qu'inquiétants lui parviennent à travers la mince cloison de leur immeuble décrépi. S. H. se met à transcrire les étranges monologues de Lucy, où il est question de la mort brutale de sa fille et du besoin qui la taraude de châtier son assassin. Jusqu'à cette nuit de violence où Lucy fait irruption dans l'appartement de S. H. Quarante ans plus tard, S. H. retrouve le journal qu'elle a tenu cette année-là et entame un récit autobiographique... »



**PASSEZ NOUS VOIR À LA BIBLIOTHÈQUE POUR DÉCOUVRIR D'AUTRES TITRES INTÉRESSANTS.
L'ÉQUIPE DES BÉNÉVOLES VOUS SOUHAITE LA BIENVENUE À LA BIBLIOTHÈQUE**

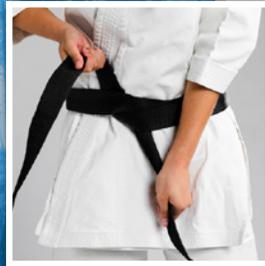




ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE D'ENTRAID'DON!

QUAND : mardi 22 septembre 2020, à 19 h
OÙ : salle municipale de l'hôtel de ville,
au 33, rue de l'Église

Venez à cette rencontre afin de participer aux différents projets et de proposer des actions et des initiatives d'entraide et de partage.



INSCRIPTION AUX LOISIRS

AUTOMNE 2020

Période d'inscription du 8 au 16 septembre
Début des cours le 21 septembre

Détails en page 24



La prochaine parution du journal
Le Sommet se fera en décembre.

*Vous avez des commentaires ou des suggestions ?
Écrivez-nous à info@saintferreollesneiges.qc.ca*